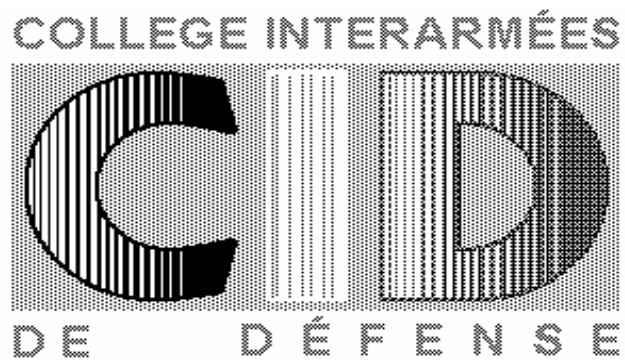




Commentaire [CID1] :

CONSTRUCTION EUROPEENNE

La problématique militaire du double élargissement de l'OTAN et de l'Union Européenne

Mémoire de géopolitique

du Chef de Bataillon (TA) Christian ALLAVENE

dans le cadre du DESS de Défense , géostratégie et dynamiques industrielles

Directeur : Professeur PARMENTIER
de l'Université Paris II – Panthéon

Avril 2001

Sommaire

Partie I :

Le cadre général de l'action

Les limites géographiques de la zone de défense Europe

Les nouveaux rôles de l'UE et de l'OTAN

Quelle sécurité pour quelle Europe ?

Partie II :

Les problèmes liés au double élargissement de l'OTAN et de l'UE

L'élargissement de l'Union Européenne et le facteur institutionnel

L'élargissement de l'Alliance Atlantique : concurrentiel ou complémentaire ?

La position de la Russie : arbitre ou partie prenante ?

Partie III :

Les perspectives d'avenir

Une nécessaire ouverture vers l'EST ?

Vers une Union Européenne à géométrie variable ?

Vers un partage des rôles entre l'UE et l'OTAN ?

LA PROBLEMATIQUE MILITAIRE DU DOUBLE ELARGISSEMENT OTAN/UE

Table des matières

	Page
Introduction	1
Préambule : Les élargissements.	5
Partie I : Le cadre général de l'action : diversité de situation et d'intérêts ?	
1.1 La zone de Défense Europe :	7
1.11 Une délimitation géographique de l'Europe encore floue ?	8
1.12 Une unité culturelle et idéologique improbable ?	9
1.2 Les nouveaux acteurs : du rôle de l'UE et de l'OTAN	10
1.21 Le rôle majeur de la dynamique d'intégration économique et des institutions	11
1.22 L'OTAN en quête d'identité	13
1.3 Quelle sécurité pour quelle Europe ?	16
1.31 Un tout européen ou un tout OTAN	16
1.32 Cas particulier de la Méditerranée : le partenariat Euro-Méditerranéen	18
Partie II : Les problèmes liés au double élargissement : deux élargissements concurrentiels ?	
2.1 L'élargissement d'une Europe plurielle :	19
2.11 Des pays membres qui adhèrent à des organisations différentes	21
2.12 Le cas particulier des pays neutres et des Etats tiers	23
2.2 L'incontournable Alliance Atlantique : concurrence ou partage du fardeau avec l'UE ?	25
2.21 L'image protectrice de l'Alliance à l'égard des pays candidats	25
2.22 Les coûts des l'élargissements	27
2.3 La position de la Russie : arbitre ou partie prenante ?	36
2.31 Les relations OTAN/Russie : l'acte fondateur	37
2.32 Une Russie européenne ou une Grande Russie.	38
Partie III : Les perspectives d'avenir : Vers un partenariat stratégique dans la gestion de crise ?	
3.1 Une nécessaire ouverture de l'UE vers l'Est :	40
3.11 L'enjeu représenté par les PECO	40
que sur le plan de la coordination juridique et politique, alors qu'il pourrait se détendre par ailleurs. E	43
3.2 Les enseignements du sommet de Nice :	45
3.21 Les limites d'ordre institutionnel	47
3.22 La difficulté à définir une politique étrangère et de sécurité commune	48
3.3 Vers un nécessaire partage des rôles entre l'UE et l'OTAN :	49
3.31 La défense de l'Europe reste du ressort de l'Alliance Atlantique	50
3.32 L'Europe met sur pied un outil de prévention des crises, un réservoir de forces.	51
Conclusion	53
Annexes	
1) Avant-projet de budget de budget général pour l'exercice 2001, Commission UE.	
2) L'Europe des alliances.	
3) L'évolution des frontières européennes au cours du XX ^e siècle.	
4) Les nouveaux adhérents à l'OTAN.	

Préambule

Définition (Petit Robert édition 1999) : élargissement : 1) action d'élargir ⇒ **agrandissement** ⇒ *évasement vers le bas (jupe)*. 2) action de rendre plus ample, fait de s'étendre ⇒ **agrandissement, développement**, extension. « Un élargissement de l'âme et de la sensation » (Maupassant) . 3) Mise en liberté ⇒ **libération, relaxation**

Aborder la problématique en se posant la question de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de poser les fondements de la problématique de l'élargissement de l'UE, c'est à dire :

- pourquoi ? nécessité économique, opportunité politique ?
- comment ? rapidement, lentement, progressivement ?
- avec qui ? tous les pays candidats, limité aux pays européens, quid des pays membres de l'OTAN ?
- contre qui ? l'OTAN, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Russie ?

Il semble que l'élargissement de l'UE ne peut s'analyser qu'en regard de l'élargissement de l'OTAN ? Dans le premier cas, il s'agit de dire si l'UE peut mener son élargissement seule, en liaison étroite et combinée avec l'OTAN et son propre élargissement ou non.

Dans cette hypothèse, il faut aborder les points suivants :

- L'impact du nouveau contexte international sur l'élargissement de l'UE : répondre à la question pourquoi ?
- Les différentes hypothèses de cet élargissement : répondre à la question comment ?
- Les conséquences de cet élargissement : répondre aux questions avec qui et contre qui ?
- Les perspectives d'avenir en terme de relations internationales : présenter les hypothèses des élargissements respectifs de l'UE et de l'OTAN.

Pour tenter de répondre à la problématique de l'élargissement de l'Union Européenne, il convient de prendre en compte une situation géographique non pas simplement européenne mais mondiale, dominée par la suprématie des Etats-Unis, notamment dans le domaine militaire.

Il semble, en effet, indispensable de considérer que l'élargissement de l'UE et celui de l'OTAN, bien qu'ils se déroulent « géographiquement » en Europe continentale comme si ils étaient programmés, obéissent à deux logiques distinctes. La première logique dite « euro-atlantique » situe les élargissements dans la perspective d'un espace de sécurité, dominé par les Etats-Unis et d'extension du marché. En revanche, la seconde semble considérer l'adhésion de nouveaux états membres dans une entité de devenir, pourtant complexe et contraignante.

En effet, alors que l'entrée dans l'OTAN connaît un rythme rapide et qui pourrait s'accélérer encore sans souci excessif des finalités, l'entrée dans l'Union paraît ajouter une nouvelle difficulté au processus d'élargissement déjà bien laborieux notamment dans l'élaboration d'une entité politique commune.

La stratégie menée par les Etats-Unis dans le monde – fondée sur une suprématie indiscutable – passe par la médiation d'Etats relais, avec lesquels sont établis des relations privilégiées, notamment en matière de sécurité « locale ou régionale », semble en première analyse bénéfique aux Européens. Mais il ressort d'une analyse plus fine que cette stratégie génère des problématiques d'ordre « intérêt » américains que réellement communs. Cela semble être le cas en Europe.

Aussi, à l'heure des recompositions, au moment où il faut évaluer les risques et les menaces futures afin de mettre en place un dispositif susceptible d'y remédier, chaque pas vers une plus large coopération entre les Etats a valeur d'exemple. Dans le prolongement du sommet de Nice qui s'est déroulé sous la présidence française de l'UE au mois de décembre 2000, l'année 2001 marquera les nouveaux contours de la sécurité en Europe. En effet, la nouvelle donne stratégique en Europe et le nouvel environnement international créent l'opportunité de préciser les responsabilités en matière de sécurité et de défense du continent. Mais à quelle organisation les confier ? Les pays européens actuels et à venir sont-ils prêts à identifier des intérêts communs et à définir une stratégie et une politique commune qui supposent le dépassement des géopolitiques nationales et l'émergence d'une géopolitique européenne voire une aliénation de souveraineté ?

Dans une architecture de sécurité européenne élargie, trois institutions assument actuellement la sécurité du continent en s'adaptant aux conditions imposées par le nouvel environnement international : l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), seule institution qui rassemble tous les états concernés par la sécurité du continent, l'Union Européenne (UE) à laquelle devrait s'agréger progressivement les pays d'Europe centrale et orientale récemment rattachés à l'économie de marché, et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) dont les succès passés et la structure militaire intégrée contribueront à assurer la paix sur le continent.

La question essentielle – dans le cadre de l'élargissement de l'UE – est pour les européens dans quelle institution ils souhaitent voir exprimer leur identité politique dans le domaine de la politique extérieure et de la sécurité. La Conférence intergouvernementale (CIG) laisse le débat ouvert : « l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord reste le pivot central de la défense au sein de laquelle il convient de développer un pilier européen. Dans ce contexte, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) remplissait un rôle important dans la ligne déjà tracée dans le traité »¹. Pourtant, tous les états membres ne souscrivent pas, à ce stade, à des engagements de défense identiques vis-à-vis de l'OTAN et de l'UE. Ce constat autorise donc à poursuivre ce débat et à envisager des perspectives quant au rôle des Européens dans ces institutions.

Dans ce contexte, il semble opportun de souligner que si l'introduction de l'euro le 1^{er} janvier 1999 a fait de l'Union européenne un acteur mondial sur le plan monétaire, en matière de politique étrangère, le rôle de l'Europe n'est pas à la hauteur de son niveau économique ni même à son niveau d'engagement dans la gestion des crises sur le continent. Ce mémoire cherchera donc à identifier les évolutions possibles découlant de l'élargissement de l'UE et de l'OTAN, permettant à l'UE d'assumer un plus grand rôle en matière de sécurité et de défense.

Pour ce faire, il conviendra d'analyser en premier lieu le nouveau paysage politico-stratégique européen, notamment en soulignant la diversité des nouveaux acteurs et le rôle moteur des institutions européennes dans l'élaboration d'une identité politique et stratégique.

Dans une deuxième partie, on verra dans quelle mesure l'élargissement de l'UE est toutefois assujettie à de nombreuses contraintes liées pour une large part à la multiplicité des alliances,

au maintien du rôle majeur de l'OTAN en Europe et à la pertinence d'une Russie en quête d'identité.

Enfin, après avoir précisé les étapes à respecter pour l'élargissement, on étudiera les perspectives d'avenir envisageables sur ce dossier. Celles-ci permettent d'imaginer un élargissement limité dans l'espace qui favoriserait l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'UE, la Russie et l'OTAN dans la gestion des crises.

I. Le cadre général de l'action : une diversité de situation et d'intérêts.

1.1 La zone de défense Europe :

Il semble opportun de souligner d'emblée que la définition de la zone de défense « Europe » répond avant tout à un besoin économique. Les Quinze, en décidant d'ouvrir la porte de l'Union aux pays de l'ancien bloc communiste lors du Conseil de Luxembourg en 1997, ont manifesté leur volonté de stabiliser les frontières au sein d'Etats pour la plupart de formation récente. Ce qui signifie, sur le plan économique, que l'ouverture de l'Est est synonyme d'un nouveau marché de 100 millions de consommateurs. Toutefois, on peut affirmer que cette ouverture se caractérise par la diversité de situation des acteurs et répond aussi à des impératifs géostratégiques.

En effet, l'Union Européenne (UE) séduit, elle attire les soupirants. Depuis onze ans, l'UE a aimanté les espérances des peuples de l'Est, elle est en quelque sorte devenue leur terre promise. Mais, l'élargissement n'est pas une mince affaire, car l'UE a ses propres problèmes à résoudre comme le renforcement des institutions garantissant l'efficacité des prises de décision et l'élaboration de politiques menées en commun (notamment dans le domaine de la défense et de la sécurité). De surcroît, la paralysie de l'UE qui menace du fait d'une carence institutionnelle se double d'un coût économique exorbitant. Ce point, développé plus avant dans ce document, fait apparaître une élévation possible du budget communautaire de l'ordre de 60%. De plus, l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) risque d'être entravée par la tradition neutraliste des nouveaux pays membres sur laquelle nous

¹ Lord ROBERTSON, secrétaire général de l'OTAN, Revue de l'OTAN, novembre 2000

insisterons plus loin dans ce dossier. Enfin, il convient de rappeler que l'approche des pays européens en matière de sécurité intérieure n'est pas uniforme dans la mesure où tous n'ont pas ratifié les accords de Schengen qui assure notamment la circulation des personnes tout en mettant en place une coordination renforcée des polices nationales.

C'est pourquoi, bien que l'adhésion des pays d'Europe centrale (PECO) soit considérée comme acquise, d'autres élargissements sont-ils envisageables ou même souhaitables ? Les difficultés soulevées par l'adhésion des pays d'Europe centrale se répèteront voire empireront lors des élargissements futurs. Dès lors, l'Europe a-t-elle vocation à s'étendre à l'ensemble du continent européen ?

Cette question met en évidence la pertinence du double élargissement qui traduit la volonté de répondre au besoin économique et à la nécessité de définir les limites géographiques ou virtuelles d'une zone de défense « Europe ».

1.11 Une délimitation géographique encore floue

Quelles frontières pour quelle Europe ? Celles-ci sont en perpétuelle évolution car l'Europe est avant tout un projet politique.

Selon un rapport du Conseil de l'Europe visant à préciser les limites de l'Europe et sa définition, on apprend que « les frontières de l'Europe n'ont pas été fixées avec précision en droit international ».² Aussi, l'habitude a-t-elle conduit à considérer que seuls les Etats dont le territoire était situé en totalité ou en partie sur le continent européen et dont la culture était étroitement liée à la culture européenne devraient pouvoir demander à adhérer à l'organisation.

Les rapporteurs soulignent qu'ils admettent les limites géographiques qui ont été définies dans la plupart des encyclopédies européennes, comme l'Encyclopédia Britannica (édition de 1984) dont on peut citer le passage suivant : « Quant aux limites territoriales de l'Europe, si elles apparaissent clairement des trois côtés bordés par des mers ou des océans, elles sont incertaines et ont donc fait l'objet de nombreux débats en ce qui concerne l'Est où le continent rejoint, sans limites physiques de séparation, des parties de l'Asie occidentale. Même au nord et à l'ouest, de nombreux groupes d'îles...européens de culture, sont inclus dans le continent, bien que le Groenland soit traditionnellement affecté à l'Amérique du Nord. Les côtes

méditerranéennes de l’Afrique du Nord et de l’Asie du Sud-ouest présentent également des affinités physiques et culturelles avec l’Europe, de même que la Turquie et Chypre, quoique géologiquement asiatiques, possèdent des éléments de la culture européenne et peuvent être considérées comme des parties de l’Europe. Les limites orientales, désormais reconnues par les géographes européens, assignent le Caucase à l’Asie, et longent, au Sud, le flanc oriental de l’Oural, traversent ensuite les montagnes de Mugodzhar, puis sont déterminées par le fleuve Emba et la côte septentrionale de la Caspienne. A l’ouest de la Caspienne, les limites de l’Europe suivent la dépression de Kumo-Manych et le détroit de Kerch jusqu’à la mer Noire. »

Toutefois, le fait que cette encyclopédie soit publiée aux Etats-Unis d’Amérique et, plus précisément à Chicago depuis les années 40, et que la définition évoquée ci-dessus soit validée par les géographes soviétiques peut susciter la critique .

Aussi, peut-on également retenir la définition donnée par les encyclopédies authentiquement européennes comme le Larousse français qui affirme que « l’Europe forme l’extrémité occidentale du bloc eurasiatique. Limitée à l’Est par la lourde chaîne de l’Oural et au Sud-Est par la haute barrière du Caucase (...) et que la Géorgie et l’Azerbaïdjan tout entiers ainsi qu’une partie de l’Arménie sont situés du côté européen »³. Il apparaît donc que les républiques caucasiennes peuvent être considérées comme européennes par les européens.

En fait, il faut bien considérer qu’il est particulièrement difficile de fixer les frontières géographiques de l’Europe. C’est donc au travers des critères culturels et identitaires qu’il convient de définir ce que pourraient être les limites de l’Europe.

1.12 Une identité culturelle et idéologique improbable

Comme l’affirme Lucien FEBVRE, « l’Europe est née de la réunion et de la lente fusion d’éléments nordiques et d’éléments méditerranéens (...) les limites sont bien celles de la civilisation européenne, mais elles ne sont pas des limites fixes, ce sont des limites mouvantes, qui ne cessent de se déplacer, d’une façon générale vers l’Est, toujours dans la direction que suivaient les carolingiens, les pionniers allemands (...) c’est une étendue de territoires

² Conseil de l’Europe, Assemblée Parlementaire ; Doc 6975 ; 13 décembre 1993

³ Dictionnaire encyclopédique Larousse, édition 1986, p. 527

extensible (...) l'Europe est née au seuil des temps modernes, naissance du sentiment de la supériorité européenne et de l'orgueil qui va dès lors accompagner l'europpéen dans toutes ses démarches (...) l'unité de l'Europe n'est pas l'uniformité ». ⁴ Il convient donc de ne plus considérer la communauté des valeurs religieuses ou philosophiques comme seul critère pour définir les limites de l'Europe. La conception selon laquelle un Etat ne peut exister en tant que tel que si sa population présente une unité ethnique, culturelle ou religieuse semble inexacte voire en contradiction avec les droits de l'homme ⁵. En effet, l'idée qui fonde les droits de l'homme suppose par définition une conception multiculturelle, multiethnique et multireligieuse de la société.

L'Europe peut donc s'étendre aussi loin que peuvent s'affirmer ces principes : démocratie pluraliste, primauté du droit, droits de l'homme. Il semble difficile d'affirmer une identité culturelle européenne unique, c'est pourquoi, l'Europe doit s'attacher à sa tradition de protection sans réserve des droits de l'homme. Cela signifie qu'il importe pour l'Europe de faire adopter - sans contrainte - ses valeurs fondamentales et ses conceptions par d'autres cultures. Il pourrait être admissible de considérer ces valeurs comme les champions de l'UE dans la conquête pacifique des PECO. Pour le Haut représentant pour la PESC, Monsieur Javier SOLANA, il est clair que « (...) tous les pays qui font partie de l'Europe, du point de vue géographique, doivent avoir à jouer un rôle dans la sécurité en Europe » ⁶.

Mais, la concurrence de l'OTAN dans l'arène européenne pour l'adhésion des PECO, incite à s'interroger sur le rôle respectif des deux organisations notamment en ce qui concerne le respect et la promotion des valeurs dites européennes.

1.2 Les nouveaux acteurs : le rôle de l'UE et de l'OTAN.

§ Le rôle de l'Union Européenne en 2001 : de l'espace économique à la zone de défense.

Il convient dans un premier temps de rappeler les grandes étapes de l'Europe des quinze.

La Communauté Economique Européenne (CEE) créée le 25 mars 1957 comprend initialement la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg. Elargie en 1973 à

⁴ Lucien FEBVRE, L'Europe : Genèse d'une civilisation, Perrin, 1999

⁵ Un sondage Louis HARRIS daté de 11/2000 place les droits de l'homme en préoccupation n°1 des Français

⁶ Javier SOLANA, Conférence de presse relative aux capacités d'engagement, 21 novembre 2000

l'Irlande et au Danemark, l'UE accueille en 1995 l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Suède et la Finlande.

Mais, l'élargissement de l'UE est à présent un défi historique. Comme l'affirme Philippe Adrien, « c'est une course de fond par équipes selon un processus évolutif et qui se déroule par étapes »⁷. Quand l'adhésion sera parvenue à son terme, l'Union sera passée de quinze à vingt six Etats membres, en attendant sa composition définitive qui en comprendra trente, bien qu'il ne soit toujours pas décidé si l'expansion de l'UE s'arrêtera à ses frontières orientales avec la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine. La limite n'étant pas forcément de nature géographique puisque la Communauté européenne est « une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe... »⁸ selon les pères fondateurs de l'Europe.

Les étapes pourraient être les suivantes :

A compter de 2003, l'UE des quinze plus six (15 + 6) accueillerait la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovénie, l'Estonie et Chypre.

Ultérieurement, l'UE des trente (30) serait composée de la Bulgarie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie voire de la Turquie, de Malte, de la Suisse et de la Norvège.

Comment l'Union Européenne, élargie à vingt-sept, voire plus de trente membres, où le poids relatif de la France sera compensé par le foisonnement des petits pays, pourra-t-elle être en mesure de parler d'une seule voix dans le monde ?

1.21 Du rôle majeur de la dynamique d'intégration économique et des institutions

Pendant longtemps, l'idée d'une défense européenne est apparue bien incongrue, car la défense constitue un des domaines « les plus régaliens » de l'Etat souverain. Mais dans l'esprit des pères fondateurs, Robert Schuman, Jean Monnet et Alcide de Gasperi, la construction européenne doit privilégier l'intégration économique qui doit « conduire à terme, par le jeu des solidarités de fait, à la construction d'une Europe politique »⁹. La création de la Communauté Européenne du charbon et de l'acier (CECA) le 9 mai 1950, procède de cette analyse. Cette vision « fonctionnaliste » selon Ernst Haas, consiste à rapprocher les Etats en

⁷ Philippe ADRIEN, Vers l'Europe des 30, Les carrés Sup, Gualino éditeur, 1999

⁸ Robert SCHUMAN, discours relatif à la CECA en 1950

⁹ L. HOTTIAUX et Joanna LIPONSKA-LABEROU La politique Européenne de défense (L'Harmattan, 2000)

permettant une convergence d'intérêts. Ainsi, l'Europe repose-t-elle aujourd'hui sur le dépassement de la notion classique de puissance en dépit de la difficulté à identifier un principe de légitimité. Enfin, il semble important de souligner que l'Europe communautaire repose sur un partage implicite des tâches : la défense et la diplomatie relèvent de la puissance américaine, alors que l'économie relève de la communauté. Les institutions n'ayant pas été conçues pour affirmer l'identité politique de l'Union, la perspective de l'élargissement soulève la question de l'élaboration d'une identité politique de l'Union. Celle-ci ne saurait conduire à réduire le niveau de protection, dont elle jouit, grâce au parapluie nucléaire américain, elle doit permettre à l'Europe de disposer d'une autonomie lui permettant de s'affirmer sur la scène internationale.

De l'aveu même de l'ancien Président de la Commission Européenne, Jacques Delors, la défense s'affirme comme un des domaines où l'Europe a le plus progressé ces dernières années, notamment par l'instauration en 1991, et la signature du traité de Maastricht, d'un « deuxième pilier » relatif à la politique de sécurité commune (PESC). Il semble donc opportun de préciser le rôle des institutions européennes dans l'avancée de la politique de défense.

De la volonté du Parlement européen et du rôle des institutions européennes

Le Parlement européen (PE) exerce un rôle limité dans le domaine de la PESC, en raison de la nature intergouvernementale de celle-ci. L'évolution du rôle du PE s'est cependant accéléré avec la signature de l'Acte unique européen en 1997, qui prévoit l'association étroite du PE à la coopération politique européenne. Sans lui reconnaître un rôle de « codécideur », le traité de Maastricht va plus loin dans ce domaine. Aux termes de l'article J7, la Présidence consulte le PE sur les choix fondamentaux de la PESC. Il « veille à ce que les vues du Parlement européen soient dûment prises en considération ». En outre, par le traité d'Amsterdam en juin 1997, le PE se voit reconnaître des prérogatives importantes à l'égard du budget de la PESC.

Aussi, en affirmant d'emblée : « En réalité, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est loin de figurer parmi les sujets les plus controversés du cinquième élargissement de l'Union, notamment si on la compare aux questions relatives à la politique agricole commune, à l'environnement, aux questions budgétaires, etc. [...] *Dans l'ensemble, le Parlement Européen considère que l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale*

(PECO) apportera une plus grande sécurité à l'Europe en donnant lieu à une plus grande stabilité politique. [...] *Par ailleurs, il confèrera à l'Union un plus grand poids et une plus grande influence sur la scène internationale, et augmentera en même temps sa base démographique* »¹⁰ les rapporteurs du groupe de travail chargé d'étudier le dossier « Elargissement » du secrétariat général du Parlement Européen (PE) admettent comme acquise la nécessité de l'élargissement de l'UE aux PECO. Cette vision semble partagée par le secrétaire général de l'OTAN en affirmant que l'OTAN est prête à appuyer l'Europe dans sa démarche visant à améliorer ses capacités et que cela permettra « d'arriver à une Alliance plus équilibrée ».¹¹

Toutefois, ceux-ci précisent que l'élargissement de l'Union à 28 membres pourrait entraîner d'autres conséquences importantes en ce qui concerne la PESC notamment par le déplacement sensible des frontières de l'Union, par la difficulté accrue de définir des intérêts communs, par la complication à sanctionner due à la neutralité de certains membres et pays candidats, enfin par la multiplication des situations individuelles dans le cadre des relations entre organisations telles que l'OTAN et l'UE.

1.22 L'OTAN en quête d'identité

L'effet Kosovo :

On ne peut aborder la question du nouveau rôle de l'OTAN en Europe sans développer quelque peu l'effet déclencheur de la guerre du Kosovo. En effet, en entamant le 24 mars 1999, ce qui est au regard de la légalité internationale, une guerre contre la République Fédérative de Yougoslavie (RFY), l'OTAN s'est auto-saisi – au nom du droit d'ingérence humanitaire – pour faire usage de la force contre un Etat souverain pour des problèmes de politique interne à cet Etat. On peut donc dire qu'avec le Kosovo, l'OTAN s'est affirmé comme la pièce maîtresse de la sécurité en Europe, la gardienne de la stabilité, la seule organisation capable de mettre en œuvre les forces nécessaires dans des opérations où s'estompent la différence entre maintien de la paix et rétablissement de la paix.

¹⁰ Fiche thématique n°31 du Parlement européen, mise à jour du 14 octobre 2000, page n°.....

¹¹ Lord Roberston, « Donner à l'Alliance plus de moyens et un meilleur équilibre », Revue de l'OTAN, Printemps / été 2000, page 3

Dès lors qu'il est établi que ce sont les Etats-Unis qui dominent l'OTAN, qu'en est-il de la place présente et avenir des européens sur la scène internationale ?

L'Europe s'aperçoit aujourd'hui de sa dépendance dans le domaine de la sécurité vis-à-vis des américains, et de la nécessité à court terme de s'en affranchir pour tenir pleinement son rôle de grande puissance européenne. Toutefois, le développement d'une défense européenne demeure indissociablement lié à la configuration géographique de l'Union. Sur ce point, les élargissements futurs de l'Union européenne et de l'OTAN permettront de définir les intérêts vitaux des Européens. Pour Z. Brzezinski, « la collaboration tripartite franco-germano-polonaise serait appelée à devenir le noyau occidental d'un large système de sécurité embrassant la Russie, ainsi que l'Ukraine, (...), et la colonne vertébrale géostratégique de l'Europe »¹². Ce qui semble certain, c'est que les relations que les Etats-Unis entretiendront avec la Russie et l'Union européenne seront déterminantes pour la réalisation de cette alliance. En effet, la Russie pourrait tout aussi bien devenir l'alliée de l'Europe que son concurrent, voire son ennemi. La Russie ne veut absolument pas voir se constituer un glacis à ses frontières, composé des pays d'Europe centrale et orientale, associés à ses anciens ennemis occidentaux par le partenariat pour la paix ou l'intégration dans l'OTAN. Les Etats-Unis quant à eux, veulent conserver leur leadership stratégique en Europe – notamment en comptant sur le soutien de la Hongrie, de la Pologne et de la Rép. Tchèque - pour construire la relation « eurasiatique » entre l'Europe, la Russie et l'Asie.

Pour l'instant, les Etats-Unis semblent recueillir les fruits de l'engagement au Kosovo et le soutien inconditionnel des nouveaux arrivants comme le prouve la déclaration du commandant suprême de l'armée tchèque au cours d'une conférence à laquelle assistait le général Joseph Ralston, le chef suprême des forces armées unifiées de l'OTAN, en se déclarant contre une duplication des fonctions des structures de défense européenne avec celles de l'OTAN et qui souligne « Le traité de l'Atlantique Nord doit demeurer le fondement majeur du système de défense européenne »¹³.

¹² Z. BRZEZINSKI, *Le grand échiquier : l'Amérique et le reste du monde*, Bayard éditions, 1997

¹³ Iouri PANKOV, *KRASNAÏA ZVEZDA*, 24 janvier 2001

De manière parallèle, la réflexion sur l'élargissement soulève la question de l'avenir des institutions européennes. Plus que jamais, L'UE doit s'interroger sur la méthode d'intégration. L'affirmation du rôle de l'axe franco-allemand « comme moteur de la construction européenne »¹⁴ a pour mérite de lancer un débat sur la nature et les finalités de l'élargissement. L'Europe ne peut reposer exclusivement sur le dépassement de ses intérêts nationaux. Elle devra les concilier dans une approche commune. La défense européenne pour être alors soumise à un dispositif de « coopérations renforcées » qui permettrait aux Etats les plus intéressés par une coopération étroite de créer un dispositif institutionnel ad hoc sur le principe d'une « Europe à géométrie variable », selon les domaines concernés (PESC, défense, coopération judiciaire, ...). Récemment encore, le chancelier Schröder, chef du gouvernement allemand affirmait que « l'Europe doit redevenir une affaire de cœur, la raison ne suffit plus ».¹⁵

Dans un livre consacré à l'avenir de l'Europe, Ali Magoudi, psychanalyste, et Jérôme Monod, ancien Président du conseil de surveillance de Suez-Lyonnaise des Eaux, proposent la création d'une « Union souveraine de l'Europe »¹⁶ dont le modèle institutionnel et la problématique sont très proches du projet de Joschka Fischer même si la finalité fédérale apparaît moins explicite. Alors que l'Allemagne attend des concessions importantes de ses partenaires européens, dans le domaine diplomatique et de défense, les candidats à l'adhésion à l'UE ne semblent pas très favorables à la mise en place rapide d'une Europe fédérale, créée par une « avant-garde » de pays fondateurs. Dans ce cadre, l'Allemagne semble vouloir assumer son rôle de grande puissance, donner des impulsions, affirmer un projet, provoquer le débat. Le risque pour la France serait alors de ne pas suivre l'Allemagne dans ce projet et de voir l'Allemagne considérer la seule Europe géopolitiquement raisonnable comme allemande.

Le sommet européen d'Helsinki au mois de décembre 1999 précise de façon détaillée les organes de décision et les instruments militaires de la future défense européenne. Ces éléments doivent donner à l'UE « une capacité autonome » d'action là où l'Alliance, en tant que telle n'est pas engagée. Confirmant l'idée d'un commandement européen de transport aérien militaire, l'Allemagne et la France vont plus loin en confirmant leur volonté de construire « l'avion de transport du futur (ATF) » et de soutenir la fusion de DASA et d'Aérospatiale-

¹⁴ J. FISCHER, Ministre allemand des affaires étrangères, conférence à l' Université Humboldt de Berlin, 2000

¹⁵ François MODOUX, propos tenus par le chancelier Schröder, Le Temps, 27 janvier 2001

¹⁶ A. MAGOUDI et J. MONOD, Manifeste pour une Europe souveraine, éditions Odile Jacob, 1999

Matra. Les quinze Etats de l'UE décident de la création d'une force d'action rapide de 60.000 hommes, dont le déploiement sera effectif en 2003. Cette force non permanente permettrait d'intervenir en soixante jours pour toutes les missions de gestion de crise, voire d'imposition de la paix, auxquelles les Etats-Unis refuseraient de participer. Il est intéressant de relever l'évolution de la position des Pays-Bas sur la défense européenne par l'affirmation du ministre des affaires étrangères néerlandais, Jozias van Aartsen : « l'urgence d'une politique commune de défense (...) il est inconcevable que la sécurité à nos portes soit tributaire de l'avis du Congrès américain »¹⁷.

En conclusion de cette présentation du cadre général de l'action, il semble possible d'affirmer que, par bien des aspects, le cinquième élargissement de l'Union se distingue des quatre précédents par le fait qu'il n'apparaît plus comme un événement en soi. Il s'agit « d'un processus continu, permanent et progressif »¹⁸. Il convient néanmoins de s'interroger sur les limites géographiques à l'extrême Est de l'Europe. Autrement dit, la Russie a-t-elle vocation à y appartenir ? Si la Turquie est éligible, en sera-t-il de même pour la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan ? De plus, les Quinze ont la lourde tâche d'intégrer des pays candidats dont le niveau de vie par habitant est en moyenne des 2/3 inférieur à la moyenne communautaire ce qui implique un immense effort de rattrapage de la part des pays candidats. Aussi, l'Union ne doit décevoir l'attente très forte dans la construction européenne qui anime les pays candidats tels que les PECO, la Turquie, Chypre, pour lesquels l'Europe avant d'être un marché économique est le signe de l'appartenance à une communauté de valeurs et être capable de continuer à affirmer son identité propre sur le plan économique et politique.

1.3 Quelle sécurité pour quelle Europe ?

1.31 Un tout européen ou un tout OTAN ?

Il faut souligner que si l'actuel élargissement concerne essentiellement dans sa substance les pays désignés par le terme d'Europe médiane - regroupant les pays Baltes (annexés par l'URSS en 1944) et les anciens pays sous domination soviétique – il « reflète le désir pour les pays

¹⁷ Jozias van Aartsen, article paru dans Le Monde le 9 décembre 1999

¹⁸ Jean-François DREVET, La nouvelle identité de l'Europe, PUF, 1998

concernés d'établir une identité culturelle et historique distincte de celle imposée par les soviétiques pendant plus de quatre décennies » comme l'écrit André-Louis Sanguin¹⁹, les impératifs géostratégiques des membres de l'Union diffèrent, et renforcent l'idée selon laquelle il est nécessaire de réunifier une Europe non seulement dans ses composantes culturelles, historiques, sociales et religieuses mais aussi dans des objectifs communs.

En effet, un rapide tour d'horizon européen permet de mettre en évidence la diversité des positions à l'égard du double élargissement :

- pour l'Allemagne, dont la réunification est intervenue en 1991, premier contributeur de l'Union, il est indispensable de créer un cordon de sécurité autour de la Russie, mais aussi militaire face à l'élargissement de l'OTAN, et politico-économique, au moyen de l'insertion des PECO dans l'Union. A ce titre, l'Allemagne a poussé à l'arrangement de l'Acte fondateur avec la Russie ;
- dans sa démarche, elle trouve l'appui de la Grande-Bretagne, qui depuis l'origine de la construction européenne s'est prononcée en faveur de la constitution d'une vaste zone de libre-échange intégrant un nombre croissant de membres ;
- la Finlande et la Suède ont plaidé quant à eux en faveur de l'adhésion des pays baltes. Il s'agit de reconstituer une « Hanse moderne »²⁰ ;
- la Grèce, elle , semble avoir remporté une victoire diplomatique en obtenant de ses partenaires européens l'ouverture des négociations d'adhésion avec Chypre ;
- la Hongrie se perçoit comme « une île modératrice dans une zone conflictuelle », ²¹ avec de multiples attaches en Roumanie, en Serbie, ...C'est aussi, le seul pays où on trouve une alliance avec les anciens communistes et les dissidents ;
- la Pologne, qui se perçoit comme la pointe avancée de l'Europe face à la Lituanie, l'Ukraine et la Roumanie, perpétue la tradition messianique²², se présente comme un maillon essentiel, appuyé par les américains. Chaque polonais a un oncle en Amérique !
- la République Tchèque se tourne volontiers vers l'Autriche, maintien l'idée d'une neutralité défiant vis à vis de l'Allemagne ;
- la Roumanie privilégie la vision d'un pont vis à vis du sud-est de l'Europe ²³;

¹⁹ André-Louis SANGUIN, Recomposition de l'Europe médiane, SEDES, décembre 1997

²⁰ Jasper von ALTENBOCKUM, Sur la voie d'une Hanse moderne, Frankfurter Allgemeine Zeitung, 1998

²¹ J.Yves POTEL, Les perceptions en Europe centrale et orientale, Université de Paris VII

²² idem

²³ idem

- la France, quant à elle, espère de l'élargissement en cours un accroissement de son influence diplomatique et de son rôle commercial dans l'Est, notamment à l'égard de la Roumanie et de la Pologne.

Aussi, semble-t-il difficile voire impossible d'avoir un club européen autonome au sein de l'Alliance et donc est-il nécessaire de créer l'Europe de la défense. Dans ce cadre l'Union européenne doit pouvoir disposer d'instances de décision efficaces en temps de crise. Mais, la défense européenne n'est pas une fin en soi. L'outil de défense revêt deux fonctions essentielles : garantir la sécurité du continent et affirmer, sur la scène internationale, l'autonomie de l'Union Européenne. En ce sens, « une politique de défense est une défense au service du politique. L'efficacité de la première dépend des buts de la seconde » (Régis Debray)²⁴. La mise en place d'une défense européenne semble indissociable d'une politique extérieure et de sécurité commune.

1.32 Cas particulier de la Méditerranée : le partenariat Euro-Méditerranéen

La zone méditerranéenne prend une place croissante dans la préoccupation sécuritaire de l'OTAN. C'est pourquoi, l'OTAN a proposé à certains pays méditerranéens un partenariat pour la paix (PfP), à l'image de celui conclu avec les pays d'Europe centrale et orientale. Les Etats-Unis s'engagent progressivement sur les rives de la Méditerranée en raison, dans cette région, de nombreux Etats qui présentent des risques importants en matière de prolifération des armements, d'instabilité politique, De son côté, l'UE fait preuve d'une activité diplomatique importante : conférence de Barcelone en décembre 1995, avec l'ensemble des pays de la Méditerranée, assortie de la mise en place d'unités militaires communes, l'Euroforce et l'Euromarforce.

Il semble donc incontestable de dire que l'OTAN et l'UE devront concilier leur approche de l'espace méditerranéen.

Partie II : Les problèmes liés au double élargissement

2.1 L'élargissement d'une Europe plurielle :

« Tout élargissement pose des problèmes d'adaptation à la fois des institutions et des politiques. Dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), ces problèmes sont d'une ampleur exceptionnelle »²⁵. Par une telle affirmation, monsieur Robert Toulemon, ancien directeur général à la Commission européenne, souligne les délais nécessaires à l'élargissement de l'UE. Ce dernier précise également l'impérieuse nécessité pour les Européens de l'Ouest, de participer largement à la stabilisation du continent et la solvabilisation des partenaires dont la reconstruction peut fournir un aliment à notre propre expansion. C'est pourquoi le Conseil de l'UE a conclu avec les PECO des accords d'association et d'adhésion. Mais les problèmes d'ordre institutionnel, économique et budgétaires constituent encore des obstacles sur la route de l'élargissement qui freinent la mise en place effective d'une Europe de la Défense au bénéfice de l'OTAN.

Toutefois, il convient de préciser que dix pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) entretiennent avec l'UE d'importants échanges commerciaux que la signature d'accords d'association a fortement dynamisés. Ces accords constituent le cadre juridique de l'association. Ils traitent des relations politiques et économiques entre les partenaires et ont comme objectif de créer un cadre approprié pour l'intégration progressive des pays candidats dans la Communauté. Ils couvrent la plupart des domaines liés à l'acquis communautaire et sont utilisés pour aider les pays candidats à établir leur programme national de reprise de l'acquis en intégrant les règles juridiques communautaires avant leur adhésion.

²⁴ Régis DEBRAY Tous Azimuts (Fondation pour les études de défense nationale – éditions Odile Jacob – 1990)

²⁵ Robert TOULEMON, La construction européenne, Références, 2000

Les critères d'adhésion ont été élaborés lors du conseil européen de Copenhague au mois de juin 1993. Ces critères concernent :

- la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté des droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;
- l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE ;
- la capacité des pays candidats à en assumer les obligations, et notamment de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

En ce qui concerne le domaine sécuritaire, le Conseil européen d'Helsinki (10 et 11 décembre 1999) a confirmé l'importance du processus d'élargissement, notamment afin d'assurer la stabilité et la prospérité en Europe. Le Conseil a mis l'accent sur la nécessité pour les pays candidats de partager les valeurs et les objectifs de l'Union européenne énoncés dans les traités. Il a invité les pays candidats à régler leurs différends frontaliers éventuels (et d'autres questions) conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et, à défaut, de porter leurs différends devant la Cour internationale de justice dans un délai raisonnable. Une évaluation des différends sera faite d'ici la fin de 2004.

En ce qui concerne Chypre, le Conseil a souligné qu'un règlement politique de la question chypriote pourra faciliter une adhésion de ce pays à l'UE mais que cela ne représentera pas une condition préalable à la décision finale. Malte, selon un rapport daté de 1999, dispose d'institutions qui fonctionnent de façon normale et ne souffre pas de problèmes particuliers en matière des droits de l'homme. Enfin, le Conseil européen d'Helsinki a souligné la pleine candidature de la Turquie, à condition de satisfaire aux critères de Copenhague qui s'appliquent à tous les autres pays candidats. En effet, dans son rapport de novembre 1998, la Commission confirme l'analyse faite dans l'Agenda 2000. Le développement d'une économie de marché s'accompagne de certaines anomalies dans le système politique, notamment dans le fonctionnement des pouvoirs publics, dans le respect des droits de l'homme et le traitement des droits des minorités.

Les Etats associés et l'Union européenne²⁶ :

²⁶ Europa SCADplus internet, Elargissement : préparation à l'adhésion, Situation actuelle et perspectives, 01.2001

Pays	Signature de l'accord d'association	Date de candidature à l'adhésion
Bulgarie	01.03.1993	14.12.1995
Chypre	19.12.1972	03.07.1990
Estonie	12.06.1995	24.11.1995
Hongrie	16.12.1991	31.03.1994
Lettonie	12.06.1995	13.10.1995
Lituanie	12.06.1995	08.12.1995
Malte	05.12.1970	03.07.1990
Pologne	16.12.1991	05.04.1994
République Tchèque	06.10.1993	17.01.1996
Roumanie	08.02.1993	22.06.1995
Slovaquie	06.10.1993	27.06.1995
Slovénie	10.06.1996	10.06.1996
Turquie	12.09.1973	14.04.1987

2.11 Des pays membres qui adhèrent à de nombreuses organisations internationales

La principale difficulté dans l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune entre pays européens réside dans le fait que tous adhèrent ou sont candidats à l'adhésion à des organisations internationales différentes et à la fois redondantes. Ces organisations à vocation supranationale ne servent pas toujours les mêmes intérêts ni les mêmes objectifs. Elles disposent de moyens institutionnels et financiers parfois disproportionnés qui régulent les candidatures et les adhésions. Si la construction européenne apparaît complexe et laborieuse, l'OTAN fait figure de terre promise aux anciens pays sous domination soviétique. Il semble même possible d'affirmer que certains d'entre eux profitent de la situation pour « tirer leur épingle du jeu ».

Une étude menée par une université anglaise permet de mettre en évidence la complexité de la situation actuelle et à venir en terme d'alliances entre les Etats membres de l'UE, de l'OTAN et l'OSCE et/ou susceptibles de rejoindre un jour une organisation en fonction soit des critères

d'adhésion soit des impératifs géostratégiques. Le tableau présenté ci-après fige une situation qui par définition est mouvante au gré des relations internationales.

Pays européens et appartenances possibles²⁷

UE + OTAN	Rejoindront l'UE et l'OTAN à court terme	UE mais pas OTAN	OTAN possible mais UE pas rapidement	Ni UE ni OTAN mais Candidats aux 2	Jamais OTAN Ni UE
Allemagne Belgique Danemark Espagne G.B Grèce France Italie Luxembourg Pays-Bas Portugal	Rép. Tchèque Pologne Hongrie Chypre ?	Autriche ? Irlande Finlande Suède ?	Roumanie	Estonie Lituanie Lettonie Bulgarie Slovaquie	Russie* Ukraine Biélorussie Pfp ? Arménie Azebaïdjan Géorgie Kazakstan Kirghisie Moldavie Tadjikistan Turkmenistan Ouzbekistan
	Rejoindront L'UE et l'OTAN à moyen terme Slovénie	OTAN mais pas UE Turquie Norvège Islande	UE possible pas OTAN Suisse	UE et OTAN A long terme Croatie Bosnie Serbie Albanie Macédoine	OSCE Malte Monaco Vatican St Marin

(*) la Russie après avoir été invitée à participer à la constitution d'un réseau permettant de résoudre les conflits et la base d'un partenariat a refusé cette coopération. Le problème actuel pourrait être la perception qu'ont les pays membres de l'OTAN de la Russie après le refus de participer. Peut-être faudra-t-il attendre une nouvelle crise de type Kosovo pour permettre à la Russie d'accepter la main tendue de l'Alliance ?

²⁷ selon Jolyon HOWORTH, Professor of French Civilisation, University of Bath United Kindom

2.12 Le cas particulier des pays neutres et des Etats tiers

Si l'adhésion des pays neutres – l'Autriche, la Finlande et la Suède – à l'UE été rendu possible à la disparition du Pacte de Varsovie en 1991, c'est en raison de la disparition de facto de la possibilité d'une confrontation militaire avec le bloc soviétique. En effet, cette hypothèse rendait incompatible le statut de neutralité avec l'appartenance au camp occidental. Si leur adhésion a été facilitée par la perspective de leur adhésion à l'Espace Economique Européen (EEE), il semble moins évident de justifier l'adhésion de ces pays sous le timbre de la neutralité dans une Europe de la défense.

Par ailleurs, il est opportun de souligner qu'on assiste à une amorce de renversement d'état d'esprit de la part de certains pays neutres. En effet, et comme le titre le quotidien *Le Monde* daté du 4 janvier 2000, la Suède « met en veilleuse le concept de neutralité dans les conflits » ; en fait, le concept sur lequel repose la politique militaire et de sécurité de la Suède depuis près de deux siècles devrait disparaître dans un premier temps de la rhétorique officielle bien que la politique de sécurité continuera à être fondée sur la non-alliance militaire. Le premier ministre suédois, Göran Persson, précise que « depuis la fin de guerre froide et l'adhésion de la Suède à l'UE, en 1995, la notion de neutralité n'a plus de raison d'être (...) c'est très difficile d'imaginer que la Suède, aujourd'hui, puisse rester strictement neutre en cas de conflit dans la région »²⁸. Il convient d'entendre par là en cas de conflit à l'Est, du côté de la Russie et des pays baltes. Cette évolution ne signifie pas pour autant que l'opinion publique soit prête à accepter une participation des forces armées suédoises à toutes les missions conduites par l'UE. La neutralité reste une « vache sacrée » à laquelle il semble dangereux de toucher. La Suède participe également à des manœuvres de l'OTAN - via la Partenariat pour la paix (PfP) dont il est membre - et à des opérations de maintien de la paix sous le commandement de l'Alliance atlantique, comme en Bosnie et au Kosovo. L'entrée des pays baltes voire de la Finlande dans l'Alliance et un revirement de l'opinion publique suédoise pourraient rapidement accélérer le processus d'adhésion de la Suède à l'OTAN.

D'autre part, un an après la Suède, l'Autriche fait signe d'une volonté d'adhésion à l'OTAN. Cette volonté est exprimée par un article daté du 23 janvier 2001 paru dans le quotidien russe *Nezavisimaja Gazeta* (Le journal Indépendant) qui souligne que l'Autriche serait prête à adhérer à l'OTAN et à jouer un rôle dans la défense européenne. Le chancelier autrichien

²⁸ A.J, Stockholm met en veilleuse le concept de neutralité dans les conflits, *Le Monde*, 4 janvier 2001

Wolfgang Schusell ²⁹précise que « dans la structure de sécurité européenne actuelle il n'y a plus de place pour la neutralité » et que « la neutralité est une conception du passé ».

La question qu'il semble judicieux de se poser est de savoir dans quelle mesure, ces deux exemples ne vont-ils pas accélérer « l'alignement » des pays neutres derrière une organisation internationale de défense, plus précisément derrière celle qui saura désigner des objectifs clairs et élaborer une chaîne de commandement cohérente avec la participation des pays dans la zone.

Les pays dits Etats tiers

Ce qui semble important de souligner c'est le rôle des Etats Européens membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE et d'autres pays candidats à l'adhésion à l'UE. Ces pays dits Etats tiers, dont le nombre et la qualité ne sont pas clairement définis, comme le précise l'annexe VI du rapport de la Présidence sur la politique Européenne de sécurité et de Défense ³⁰ « d'autres éventuels partenaires » sont invités à participer, s'ils le souhaitent, à « la gestion des crises dirigée par l'UE, en respectant pleinement l'autonomie de décision de l'UE et le cadre institutionnel unique de l'union ». L'UE se charge d'assurer le dialogue, la consultation et la coopération avec ces pays, de mettre en place des arrangements pour faciliter l'échange d'informations et pour évoquer les questions relatives à la nature et au fonctionnement des opérations, éventuellement avec recours aux moyens et aux capacités de l'OTAN.

Cette approche fait du Comité politique de sécurité (COPS) « la cheville ouvrière » de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) notamment en ce qui concerne le dialogue politique avec l'OTAN et le développement des capacités militaires. Le COPS exerce le « contrôle politique et la direction stratégique » de la réponse de l'UE à la crise. A ce titre, il bénéficiera de l'avis du Comité militaire assisté de l'Etat-major européen.

Les organismes créés par l'UE pour la gestion des crises définies dans le traité sur l'UE, les missions dites de Petersberg, témoignent de la volonté de traiter « de façon positive et dynamique »³¹ la relation avec tous les pays partenaires et de recueillir les contributions

²⁹ Wolfgang Schusell, Nezavisimaja Gazeta (Le journal Indépendant), 23 janvier 2001

³⁰ Rapport de la Présidence sur la politique Européenne de Sécurité et de Défense, Sommet de Nice, 04.12.2000

³¹ Alain RICHARD, ministre de la défense, Conférence de presse relative à l'engagement de capacités, 21.11.00

souhaitées par les quinze nations partenaires. Cette démarche pourrait avoir un effet d'entraînement des contributions « additionnelles », et accroître la crédibilité de la politique de sécurité et de défense de l'UE. Il reste à s'interroger sur la perception américaine de cette démarche, considère-t-elle qu'elle est ou non positive pour l'équilibre et le dynamisme de l'Alliance ?

2.2 L'incontournable Alliance Atlantique : concurrence ou partage du fardeau avec l'UE?

2.21 L'image protectrice de l'Alliance Atlantique à l'égard des pays candidats :

Sortie grandie de la guerre en ex-Yougoslavie et avec l'ouverture à l'Est, l'OTAN a retrouvé une légitimité nouvelle comme garant de la stabilité et de la sécurité européenne et du continent. L'image protectrice de l'OTAN – en raison du parapluie américain, notamment nucléaire – semble être un atout de taille qui rassure fondamentalement les pays de l'Est de l'Europe. Mais l'OTAN doit se garder de formuler des promesses qu'elle ne saurait garantir.

Le 31 mars 1991, la dissolution de l'organisation militaire du pacte de Varsovie (PAVA) fut décidée. Cela conduit à une rupture de l'équilibre stratégique européen et à « un vide géopolitique et institutionnel dans le domaine de la sécurité » selon C. DWERNICKI. Refusant de rester dans une zone « grise » entre l'OTAN à l'ouest et la Russie à l'Est, les PECO ont, dès 1989, cherché à se rapprocher de l'OTAN. Le passage d'une logique de confrontation à une logique d'intégration s'est fait progressivement. Très vite s'est posé la question de l'élargissement. C'est ainsi que Vaclav Havel déclarait en février 1991 : « l'alliance des pays unis par l'idéal de la liberté et de la démocratie ne doit pas éternellement se fermer aux pays voisins qui tendent vers le même objectif ».

En créant le 20 décembre 1991 le Conseil de coopération Nord Atlantique (COCONA), associant les 16 membres de l'OTAN et 9 de leurs anciens adversaires (Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie, Lituanie, Lettonie, Estonie et Russie) l'OTAN voulait avant tout répondre à l'attente de ces pays, mais aucune garantie de sécurité n'était apportée.

Le sommet de l'OTAN des 10-11 janvier 1994 a donc lancé le Partenariat pour la Paix (Pfp), qui donne le droit à tous les contractants de conclure individuellement des accords de

coopération militaire avec l'alliance pour organiser des manœuvres communes, collaborer dans les opérations de maintien de la paix ou échanger des informations par l'envoi d'observateurs.

Mais pour les PECO l'enjeu est plus ambitieux : il est question pour eux d'obtenir une véritable intégration dans l'OTAN comme membre à part entière, pour affirmer notamment leur identité et sortir de la sphère d'influence russe. En effet, les PECO invoquent un ensemble de valeurs et une culture identique aux pays de l'Europe de l'Ouest, l'existence d'une passerelle entre les parties orientales et occidentales de l'Europe, la vertu pacificatrice et protectrice de l'OTAN, la prise en compte de leur besoin de sécurité pour leur offrir des perspectives politiques visant à leur permettre de « revenir dans l'histoire » en sortant du communisme. Comme le souligne Nicole Gnesotto³², « (...) tous préfèrent la domination d'un protecteur puissant, légitimé par l'histoire des deux guerres mondiales, et surtout distant de 8.000 km, à une éventuelle vassalisation sous leadership européen, lequel ne pourrait être que le fait de puissances moyennes, au passé plus ou moins douteux et surtout incarnées dans des pays proches, et guère plus légitimes que d'autres ».

Toutefois, alors que l'intégration de ces pays dans les structures occidentales prend ses racines dans l'histoire et la longue durée, ce qui semble nouveau c'est le refus du système traditionnel des alliances (ou du protectorat) en multipliant les partenaires.

En ce qui concerne les nouveaux pays indépendants (NEI), la perspective d'une intégration dans l'OTAN représente un élément de prestige et une reconnaissance internationale de leur identité comme en témoigne leur adhésion en grand nombre au Pfp avant la Russie. Il semble même possible d'affirmer que leur adhésion ouvre une voie dans leur quête d'un contrepoids voire d'une plus grande indépendance à l'égard de la Russie dans la mesure où elle comprend un volet militaire important (exercices et formation des personnels).

En fait, devant l'instabilité d'après guerre-froide, l'OTAN apparaît comme le seul recours fiable à un moment où la région est très agitée et regorge de conflits potentiels – question des communautés baltes et russes, le sort de l'enclave de Kaliningrad, le différend russo-ukrainien, la détermination des droits de la minorité hongroise de Transylvanie, l'avenir de la Macédoine, le statut du Kosovo. De plus, la réussite de l'élargissement de l'OTAN suppose que le nouvel

³² cf. Nicole GNESOTTO, *La puissance et l'Europe*, Presses de Sciences Po, 1998

ordre européen soit un ordre « anti-versaillais »³³ au sens où tous les protagonistes se doivent d’être associés au processus « win-win » sans perdant ... ce qui soulève des problèmes et explique des réticences de certains pays. Ces effets seront abordés plus avant. Les critères d’adhésion pour l’élargissement de l’OTAN répondent parfois à des raisons de politique interne aux USA. Par exemple, on peut dire que l’élargissement de l’OTAN s’est accéléré et s’est limité à l’intégration de trois états (Rep . Tchèque, Hongrie et Pologne) en raison des relations privilégiées qui existent entre les USA et la Pologne mais également pour repousser – à la demande pressante de l’Allemagne – les frontières orientales de l’OTAN en Europe et remercier la Hongrie pour son rôle majeur dans la chute du mur de Berlin par l’ouverture de ses frontières aux allemands de l’Est.

Dans une situation où le partage des charges entre alliés continue de donner lieu à d’âpres discussions, et dans laquelle la plupart des Etats veulent réduire les dépenses militaires, l’OTAN doit partager les ressources alliées. En effet, il n’est pas sûr que l’OTAN soit réellement capable de jongler avec l’ensemble des orientations choisies et potentiellement conflictuelles. En effet, qu’il s’agisse de l’intégration de nouveaux membres, du renforcement du Partenariat pour la paix (PfP) et du Conseil de Partenariat euro-atlantique ou de l’incorporation de la Russie dans l’Alliance de façon accrue, l’OTAN doit s’engager vers un nouveau système de sécurité euro-atlantique.

2.22 Les coûts des élargissements

Le coût de l’élargissement de l’UE

Quels seraient les conséquences budgétaires que pourrait entraîner l’adhésion des nouveaux membres dans l’économie desquels l’agriculture occupe une place encore importante ?

Les problèmes économiques et budgétaires concernent essentiellement la mise à niveau d’économies ruinées par cinquante ans d’économie planifiée à la mode soviétique. Les PECO ont en effet un produit par habitant inférieur à celui des pays les plus pauvres de l’Union. Ils bénéficient des accords d’association qui leur assurent déjà un accès préférentiel pour leurs produits dans l’UE et une aide financière importante (programme PHARE) mais inférieur à celle qu’ils pourraient espérer comme Etats membres de l’Union. L’octroi des aides provoque une tension entre les « contributeurs nets » ceux qui versent plus au budget commun qu’ils n’en reçoivent, notamment l’Allemagne, et les bénéficiaires nets comme l’Espagne.

³³ idem

Aussi, compte tenu de la diversité des situations et des préférences au sein de l'Union élargie, la construction européenne pourrait être soumise à des rythmes d'intégration différenciés.

En effet, dix pays d'Europe centrale et orientale se sont portés candidats à l'adhésion à l'UE. L'intégration de ces pays représenterait une augmentation de PIB de seulement 3 à 4% car les PIB par habitant des PECO sont inférieurs à 5000 dollars (sauf celui de la Slovénie qui est double) alors que la moyenne européenne est de 22000 dollars : la somme cumulée des PIB des pays candidats est inférieure à celui des seuls Pays-Bas (15 millions d'habitants).

Indicateurs Macroéconomiques des PECO³⁴ :

	<u>Population</u> <u>(millions)</u>	<u>PIB</u> <u>Dollars 95</u>	<u>Croissance</u> <u>Ann. Moy.</u> <u>En %</u>	<u>% de chômage</u> <u>en 1995</u>	<u>% de chômage</u> <u>en 1997</u>	<u>Revenu</u> <u>moy/tête</u> <u>En 1998</u> <u>Euros</u>
Pologne	38,6	5 380	5,9	14,9	10,5	7 800
Hongrie	10,2	6 310	2	10,4	10,2	-
Rép. Tchèque	10,3	7 910	3,9	2,9	5	12 200
Slovaquie	5,3	6 660	5,9	13,1	-	-
Slovénie	2	9 300	3,9	13,9	-	13 200
Roumanie	22,6	2 920	5,1	8,9	-	5 500
Bulgarie	8,4	4 230	0	11	-	4 600
Grèce	-	11 000	2,3	10	10,4	13 500
Union Européenne	374,1	21 000	-	-	10,6	17 260
France						20 700
Allemagne						21 800
Espagne						16 200
Portugal						14 400

Les PECO ont connu un appauvrissement massif, un effondrement au début de la décennie 1990, accompagnant les « thérapies » libérales (après une décennie de stagnation), avec une

reprise inégale et fragile de la croissance pour quelques pays d'Europe centrale. Les questions de l'élargissement concernent également la Turquie, ainsi que Malte et Chypre, qui demandent un traitement spécifique. L'agriculture est une véritable plaque sensible, non seulement à cause de son poids dans l'économie, mais parce que la part de l'alimentation a augmenté dans le budget des ménages. Les prix agricoles sont plus faibles dans les PECO que dans l'UE. L'Union a décidé de maintenir son budget en dessous de 1,27% de son PIB : il faudra probablement prendre au Sud pour donner à l'Est, tout en transformant la PAC dans le cadre des négociations de l'OMC afin que l'adhésion coûte de moins possible. L'autre dossier sensible concerne les échanges commerciaux avec l'UE. La majorité des exportations et des importations des PECO se fait avec l'UE. Mais les déficits des balances commerciales des PECO envers l'UE se sont creusés. L'UE ne réalise que 5% de ses échanges avec les PECO, alors qu'elle est devenue essentielle pour eux.

C'est pourquoi, en 1997, la Commission européenne a présenté une communication intitulée « Agenda 2000 : Pour une Union plus forte et plus large » qui aborde à la fois la réforme de la politique agricole commune, la mise en place d'une stratégie de pré-adhésion, les conséquences des élargissements à venir et le financement de la Communauté. Les nouvelles perspectives financières pour la période courant de 2000 à 2006 présentées en annexe au présent document montrent que la ligne directrice semble maintenue. S'agissant des dépenses liées au processus d'élargissement ³⁵:

- une nouvelle rubrique est créée pour couvrir les trois instruments de pré-adhésion mis en place (instrument agricole-SAPARD, instrument structurel-ISPA, et le programme-PHARE renforcé pour les pays candidats) ;
- une marge, en paiements, est réservée pour financer le moment venu les dépenses liées à l'adhésion de nouveaux Etats membres.

L'avant projet de budget général pour l'exercice 2001 fait ressortir des aides de préadhésion au profit des PECO de l'ordre de 3174 millions d'euros en 2000 et 3259 millions d'euros en 2006, 1587 millions d'euros en 2000 et 1620 millions d'euros en 2006 pour le seul programme PHARE ce qui représente une augmentation de 2,4% du budget pour la stratégie de préadhésion. Une comparaison entre le budget 1999 et le budget 2000 fait ressortir une augmentation de l'ordre de 130% du budget (1372 millions d'euros en 1999).

³⁴ Robert TOULEMON, La construction européenne, Références, 2000

³⁵ Les Perspectives financières pour 2000-2006, internet site Europe

	Budget 1999	P.F 2000	Budget 2000	En %
Crédits pour engagements :				
7. Aide pré-adhésion	1 372	3 174	3 167	130,7
Total des crédits de paiement en % du PNB	1,06	1,13	1,11	

On peut considérer que le programme PHARE rassemble l'essentiel des fonds versés par l'Union aux PECO. Le tableau ci-dessous rappelle les sommes engagées entre 1995 et 2000, et donne une indication sur celles qui pourraient être attribuées aux pays entrants.

Pays	Aides cumulées au 31.12.94		Engagées de 95 à 97	Engagées de 98 à 99	Total général	Aide pré-adhésion 2000-2006	Aide (*) nouveaux adhérents
Pologne	1011	463	526	489	1015		
Rép. Tchèque	120	25	224	121	345		
Hongrie	490	301	282	198	480		
Estonie	44	11	90	30	120		
Lettonie	62	16	112	38	150		
Lituanie	84	20	145	65	210		
Bulgarie	393	200	211	204	405		
Roumanie	541	255	284	266	550		
Slovaquie	80	15	95	145	240		
Slovénie	44	15	72	53	125		
Sous-total			2042	1607	3650	10500 (PHARE)	53800
Albanie	244	161	265	175	105		
Macédoine	60	33	40	20	20		
Autres			432	400	832		
Multi-bénéficiaires	722	310	910	982	1892		
Total général			3580	3113	6693	21000	

Source : Commission européenne (en millions d'euros – environ 6,50 frs)

(*) données non disponibles

En conclusion, on peut affirmer que l'élargissement rapide des deux organisations internationales (OTAN et UE), se fait sans que l'Union ait réalisé les améliorations

institutionnelles en matière de prise de décision et de pondération comme si un traité prévu pour six pouvait faire fonctionner plus de vingt. Cela pourrait se traduire par une situation conflictuelle visant à opposer les Etats membres et les candidats l'adhésion. Les Etats membres ne voulant pas augmenter le budget communautaire, deux hypothèses sont envisageables : soit les Etats bénéficiaires actuels voient les aides diminuer, soit les nouveaux membres entrants n'obtiennent pas les aides qu'ils attendent.

Le coût de l'élargissement de l'OTAN³⁶

L'élargissement de l'OTAN a donné lieu à un débat paradoxalement plus important aux Etats-Unis qu'en Europe. Ce débat porte essentiellement sur la question du financement. Une estimation initiale fait état d'un coût de l'élargissement entre 61 et 125 milliards de dollars³⁷ sur quinze ans (soit de 1996 à 2015) dont 5 à 19 milliards à la charge des Etats-Unis. Une estimation plus mesurée chiffre le coût de l'élargissement entre 27 et 35 milliards de dollars³⁸ sur dix ans (soit de 1997 à 2008) pour des coûts de 1,5 à 1,5 milliards de dollars par an, dont 150 à 200 millions de dollars par an pour les Etats-Unis.

Le niveau exagéré des chiffres avancés par les études américaines s'explique par les hypothèses formulées, en particulier un éventuel déploiement de forces des membres actuels sur le territoire des nouveaux membres et une remise en état des infrastructures des candidats.

Par ailleurs, il convient de souligner que ces estimations incluent les dépenses qui auraient dû être effectuées même en l'absence d'élargissement. Aussi, le coût de l'élargissement restent-ils à confirmer. On retiendra un ordre de grandeur moyen : celui d'une dépense annuelle de l'ordre de 2 milliards de dollars sur dix ans³⁹. Les responsables américains ont récemment reconnu qu'ils avaient surestimé les coûts dans leurs premières analyses. Toutefois, on peut dire que « le coût final de l'adhésion des nouveaux membres (Pologne, Hongrie, République Tchèque) sera fonction du degré d'interopérabilité réalisé entre les forces de l'OTAN et de la rapidité avec laquelle les objectifs seront atteints ».

Les Etats-Unis – en évoquant le « partage du fardeau » (burden sharing) – estiment que les européens doivent supporter la plus grande part des nouvelles dépenses générées par l'élargissement. Les Européens quant à eux considèrent qu'il convient de privilégier la

³⁶ N°942, Assemblée Nationale, Avis de M. Arthur PAECHT, 29 mai 1998

³⁷ Source : Le Bureau du Budget du Congrès américain (BBC), mars 1996

³⁸ Source : Rapport du Département américain de la Défense (DoD).

³⁹ Harry COHEN, Le coût de l'élargissement de l'OTAN. Rapport pour l'Assemblée de l'Atlantique Nord, 1997

recherche d'économies et le redéploiement des crédits dans le cadre des budgets actuels de l'Alliance atlantique.

En fait, le secrétaire général de l'OTAN considère qu'il sera indispensable de renouveler et de moderniser les équipements des PECO. En effet, la majorité des matériels des nouveaux membres sera obsolète en 2004-2007, ce qui pourrait ouvrir d'importantes perspectives de ventes d'armements. L'institut international d'études stratégiques de Londres « est plus nuancé ». Il considère que les stocks existants ne sont pas plus anciens ou moins efficaces sur le plan technique que ceux d'autres membres de l'OTAN.

On peut indiquer que le budget militaire au sens strict a été fixé à 4,123 milliards de francs pour 1998 par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Les contributions respectives des Etats membres de l'OTAN au budget de l'Alliance sont actuellement les suivantes :

Contributions nationales aux budgets civils et militaires internationaux en 1998		
	Budget civil	Budget militaire
Allemagne	15,54%	21,03%
Belgique	2,76%	3,3%
Canada	5,6%	7,35%
Danemark	1,59%	1,95%
Espagne	3,50%	0,74%
Etats-Unis	23,35%	31,84%
France	16,50%	4,58%
Grèce	0,38%	0,49%
Islande	0,05%	0,04%
Italie	5,75%	6,93%
Luxembourg	0,08%	0,1%
Norvège	1,11%	1,37%
Pays-Bas	2,75%	3,41%
Portugal	0,63%	0,71%
Royaume Uni	18,81%	14,39%
Turquie	1,59%	1,77%

Les trois principaux contributeurs figurent en caractères gras.

Il convient de rappeler à cette occasion que « pour ce qui concerne la France, elle n’a pas l’intention d’augmenter sa contribution à l’OTAN du fait de l’élargissement » comme l’affirme Monsieur Bernard CAZENEUVE⁴⁰ dans son compte rendu relatif au projet de loi de finances pour 2000. La participation de la France ne devrait donc pas dépasser 660 millions de francs en 2000, ce qui traduit cependant un rapport nouveau de la France à l’OTAN. Le budget de la PESG devrait quant à lui augmenter fortement.

Pour compléter le chapitre du coût de l’élargissement de l’OTAN, il semble opportun de préciser que cette position est largement partagée par les autres pays européens. En effet, un sondage réalisé en 1997 auprès de citoyens des principaux pays membres de l’OTAN fait ressortir que la réponse à la question « Seriez-vous favorable ou défavorable à l’augmentation des cotisations des pays membres à l’OTAN pour accompagner l’élargissement ? » est majoritairement en faveur du « non ».

En %	Support/favorable	Oppose/défavorable	Don’t know/sans avis
Royaume Uni	30	69	12
France	27	65	9
Allemagne	11	77	13
Italie	38	54	8
Espagne	35	52	14
Turquie	42	49	10

A la question : « Qui devrait supporter les coûts de l’élargissement ? », les citoyens interrogés répondent de manière partagée que le financement de l’élargissement devrait être soit supporté équitablement par l’ensemble des pays membres, soit par les nouveaux membres.

En %	All equally	Current members	New members	U.S	No one	Don’t know
Royaume Uni	31	15	35	7	2	12
France	21	14	35	13	7	10
Allemagne	36	7	30	6	8	15
Italie	52	5	12	18	4	8
Espagne	26	14	11	23	5	21
Turquie	16	11	29	32	-	12

⁴⁰ Bernard CAZENEUVE, Député, Avis Assemblée Nationale sur le projet de loi de finances pour 2000, 10/1999

Il semble donc à présent opportun de souligner l'impact du financement des coûts de l'élargissement de l'OTAN par les pays entrants et par les Etats membres:

- pour les pays entrants : une mise à niveau des budgets de défense des Etats entrants génère une augmentation de l'ordre de 20%, et lorsqu'on y ajoute l'ensemble des dépenses prises en charge par les trois pays entrants on pourrait assister à une augmentation de 50%. Cela semble hors d'atteinte. On peut donc supposer que « les pays entrants ne seront pas capable de remplir seuls et rapidement »⁴¹ les contraintes financières auxquelles ils s'exposent.
- pour les Etats membres de l'OTAN : même s'il n'est pas possible d'obtenir la clef de répartition du financement de l'Alliance et de l'OTAN par pays membres – surtout en période de paix prolongée, où par définition il n'y a pas de vérification du coût/efficacité – on peut supposer que les Etats souhaitent limiter au maximum leur contribution. Ces derniers distinguent les dépenses permettant la mise à niveau des forces des Etats qui doit rester à leur charge, et les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'équipement. Les grandes entreprises d'armement d'outre-atlantique comptent bien profiter de ce nouveau marché, mais les perspectives de ventes aux trois nouveaux membres semblent avoir beaucoup été exagérées. En réalité, il semble qu'on doit s'attendre à ce que la modernisation militaire soit plus lente et plus modeste. Le changement le plus notable en terme de coûts concerne les conséquences économiques et sociales, notamment en matière de sécurité (le programme PHARE rassemble l'essentiel des fonds versés par l'Union aux PECO).

De surcroît, l'OTAN a promis de réexaminer les candidatures de la Roumanie et de la Slovaquie dans une seconde vague et de répondre aux revendications des Etats baltes. L'OTAN a également promis de renforcer le PfP et le Conseil euro-atlantique. Elle a cherché à redéfinir ses relations avec la Russie et l'Ukraine dans une forme de double démarche qui donne la priorité à la Russie, tout en maintenant la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Or, le fait que l'OTAN ait déjà rationalisé et modernisé ses structures de commandement et mis en œuvre des réductions de ses forces a soulevé la question quant à son aptitude à défendre les

Etats d'Europe centrale. Par exemple, l'OTAN a commencé à réduire ses stocks dans les ports de Belgique et des Pays-Bas ; l'élargissement fait apparaître cependant la nécessité d'une réorientation vers les théâtres d'Europe centrale. Parallèlement, on peut s'attendre à ce que la Russie soit capable de remanier ses capacités militaires, continuant sa rivalité conventionnelle et nucléaire.

Compte tenu des ressources limitées des membres actuels, il sera délicat d'amener plusieurs membres à une pleine interopérabilité avec le commandement intégré de l'OTAN et maintenir simultanément le PfP et le Conseil euro-atlantique. Le problème essentiel est que les Etats non membres pourraient se sentir aliénés alors que le potentiel et les capacités militaires des nouveaux membres de l'OTAN serait augmenté. Aussi, sauf à déterminer les modalités d'intégration de la Slovénie, de la Roumanie voire des Etats baltes dans le futur, le risque existe de décevoir ces Etats si de telles promesses ne sont finalement pas tenues. L'ouverture à de nouveaux membres souffrira selon toutes probabilités de contraintes politiques et financières.

De plus, Moscou et Washington risquent de s'opposer quant à leur sphères globales de sécurité et d'intérêt ainsi que pour l'hégémonie politico-militaire sur les PECO en particulier. L'élargissement de l'OTAN risque de provoquer une nouvelle partition de l'Europe accompagnée du retour d'une instabilité globale. On peut avancer ici l'hypothèse selon laquelle l'OTAN a, à présent, besoin de redéfinir fondamentalement ses concepts stratégiques si elle veut continuer à intégrer de nouveaux membres sans s'aliéner Moscou ou d'autres Etats ne faisant pas partie de l'Alliance⁴².

Enfin, il semble judicieux de souligner l'approche de Madame GNESOTTO, présentée lors de la journée d'études organisée par le Centre d'études et de Recherches Internationales (CERI) - relative à la position de la Russie face à l'élargissement à l'Est de l'OTAN et de l'UE - qui s'est déroulée le 8 décembre 2000 et qui précise que « l'élargissement de l'OTAN n'est pas si évident que cela ; l'Otan peut donner l'impression d'être plus généreuse que l'UE mais le calendrier est très serré. Le nouveau Président des Etats-Unis disposera seulement d'un an pour réaliser l'élargissement de l'OTAN, ce qui est peu pour faire le bilan des avantages et des inconvénient de l'élargissement. (...) D'autant plus que la priorité de l'OTAN est à la défense européenne. Or, les candidats sont prêts, ils sont organisés (member ship action plan qui est un

⁴¹ André BRIGOT, Les coûts et les financements des deux élargissements, EHESS, CIRPES, 1997

⁴² Statement by Secretary of State M. Albright, Conseil de l'Atlantique Nord, Luxembourg, 28 mai 1998 : « A new strategic concept will demonstrate that our military planning is no longer preoccupied with a real or imagined Russian threat ».

accord bilatéral avec l'OTAN visant à préparer l'adhésion) ». En conséquence , le débat risque d'être conflictuel entre la décision prise par les Etats-Unis et la Russie qui risque de ne pas être consultée compte tenu des délais et qui n'a pas l'intention de rester passive.

2.3 La position de la Russie : arbitre ou partie prenante ?

La question russe est au centre des débats. La grande inconnue reste la Russie et la politique étrangère russe. Le renforcement des liens et des rapports politiques et de l'ancrage à l'Ouest des PECO, dans l'UE et dans l'OTAN, modifie fondamentalement la position de la Russie dans les affaires européennes. Alors que l'élargissement de l'UE ne semble préoccuper le gouvernement russe, celui de l'OTAN réveille les vieux démons hérités de la guerre froide. Il apparaît que la Russie est davantage soucieuse des problèmes internes que véritablement des élargissements.

En effet, des sondages récents⁴³ mettent en relief les préoccupations actuelles des Russes. Evidemment, les menaces militaires, l'élargissement de l'OTAN ou les menaces islamiques arrivent très loin dans ces préoccupations, derrière la survie économique quotidienne, la criminalité, l'absence de protection sociale, les inégalités croissantes, les conflits ethniques, le dysfonctionnement du système politique, la corruption et les guerres locales (Tchéchénie). De même, l'élargissement de l'OTAN semble avoir suscité que peu d'intérêt, à l'exception des élites civiles et notamment les élites du complexe militaro-industriel comme le souligne monsieur Constantin Makienko (Centre d'Analyses Stratégiques -CAST-, Moscou). Mais paradoxalement, l'élargissement est considéré comme inconciliable avec les intérêts nationaux de la Russie, ce qui selon le directeur du centre d'études de politiques internationales de Moscou, devrait justifier la mobilisation contre lui.

Il faut noter que , sur le plan psychologique, la Russie est confrontée à un syndrome comparable à celui post Vietnam, celui de l'humiliation. La Russie a perdu la guerre froide et Washington lui rappelle régulièrement. La Russie a également perdu tous ses alliés et appuis extérieurs. Les traités sont tombés en désuétude, à l'exception de celui avec la Corée du Nord. Quels sont aujourd'hui les alliés de la Russie ? l'Ukraine, la Biélorussie ?

D'autre part, de quels moyens dispose la Russie pour sa politique ?

2.31 Les relations Russie/OTAN : l'Acte Fondateur (1997)

La signature de l'Acte fondateur le 27 mai 1997, relatif aux relations, la coopération et la sécurité mutuelle entre l'OTAN et la Fédération de Russie, apparaît comme une démarche positive. Cette étape constitue une évolution marquante de la politique russe à l'égard de l'élargissement de l'OTAN grâce à la reconnaissance à la Russie d'un « statut spécifique » selon l'expression d'Evgueni Primakov (concessions réciproques). C'est une façon également d'assurer un ancrage de la Russie au sein de l'Europe tout en réduisant les conséquences potentiellement défavorables de l'élargissement de l'OTAN sur la Russie. Il faut préciser que l'idée d'une entrée de la Russie dans l'OTAN n'est pas à l'ordre du jour.

Aussi, la question est-elle de savoir ce qu'attend la Russie de l'élargissement de l'OTAN ?

Deux dimensions peuvent être distinguées :

- de manière opérationnelle, la préparation à la guerre massive devra être réorientée vers les opérations de maintien de la paix, les opérations contre les nouveaux risques et défis. Or, qu'en sera-t-il avec le concept américain de 1999 et la NMD de 2000 ?
- au niveau conceptuel, d'un système de défense collective vers un système de sécurité collective. Moscou souhaiterait que l'OTAN évolue vers une OSCE dotée de capacités militaires, capable de négocier, d'envoyer des observateurs et éventuellement d'utiliser des unités militaires. Dans ce cadre, la Russie pourrait devenir un pilier pour la sécurité de l'Europe. Pour l'instant, les russes restent très attentifs à la réalité des chiffres, derrière le logiciel de la sécurité collective subsiste le matériel de la confrontation (chars, hélicoptères, armes nucléaires,...).

Si l'OTAN n'est pas identifiée officiellement comme une menace, ou un « camp adverse, tous considèrent qu'une confrontation reste possible.

Le principal problème pour les Russes est le recours à l'OTAN pour des opérations hors zone. En principe l'OTAN ne peut intervenir que pour défendre un de ses membres. Mais depuis les années 1990, des opérations inconcevables il y a quinze ans sont devenues la norme. Il n'y a pas de nouvelle zone d'intervention délimitée. L'OTAN intervient dans les Balkans. Pourquoi pas en Moldavie ou au Caucase ? Jusqu'où va le hors zone ? Moscou considère l'intervention de l'OTAN en Méditerranée comme une forme d'élargissement au Sud. En revanche, l'OTAN

⁴³ selon Alexandre NIKITIN, Directeur du Centre d'Etudes de politique internationale (CPIS) Moscou, 1999

est inutile en Asie centrale. L'OTAN est donc peut être une bonne solution de sécurité pour l'Europe centrale, mais pas pour l'Eurasie.

Il apparaît donc que les principaux problèmes proviennent du foisonnement et de la superposition des différentes institutions de sécurité (ONU , OTAN, IESD). La Russie peut manœuvrer dans ce contexte où elle semble être davantage favorable à l'Europe qu'à l'OTAN.

Quatre scénarii sont envisageables :

- une confrontation entre l'OTAN et la CEI, la probabilité reste faible ;
- une rivalité de « faible intensité », duels diplomatiques et course aux armements (relancée par la NMD des Etats-Unis) ;
- une coopération de « faible intensité », partage de zone d'influence et poursuite du désarmement ;
- un partenariat stratégique, cela suppose un dialogue politique et une interopérabilité militaire sur le modèle des GFIM.

Dix ans après la disparition du Pacte de Varsovie, la Russie reconnaît implicitement le caractère inévitable de l'OTAN. La CEI voudrait constituer le pilier Est de « l'architecture eurasiatique de sécurité ». Mais le dialogue est inégal, beaucoup plus multilatéral que bilatéral dans un ensemble où interviennent aussi l'UE, l'ONU et les groupes régionaux.

Il convient toutefois de souligner la nécessité de ménager la Russie du fait de son exceptionnel pouvoir de nuisance. En effet, la menace russe est aussi celle d'un Etat désormais trop faible. L'importance de ses frontières avec des pays instables et en pleine mutation - particulièrement du point de vue de ses frontières orientales et asiatiques - alimente un sentiment d'insécurité très fort et ne lui donne pas l'impression d'être entrée dans une ère de paix.

2.32 La Russie et l'Union Européenne : vers une Grande Russie ?

L'élargissement de l'OTAN est donc très mal vécu par les autorités russes, notamment pour des raisons psychologiques. En effet, l'OTAN est encore le symbole de la défaite soviétique et de la victoire occidentale, ce que les cadres militaires russes ressentent parfois très mal. Cet élargissement est également vécu comme une véritable agression en ce qu'il touche la perception même que les russes ont de leur espace extérieur.

L'élargissement de l'OTAN est vu comme une non-reconnaissance par l'Occident des efforts faits par la Russie en matière de désarmement, comme une tentative – pour les américains interposés – visant à affaiblir la Russie et de l'exclure du processus de construction européenne, mais aussi, comme une réduction du « glacis protecteur » que la Russie cherche à se reconstituer. Dans la mesure où les élites militaires russes analysent l'élargissement de l'OTAN vers l'Est en terme capacitaire et en fonction des volumes de forces, ces derniers sont davantage favorables à une « Finlandisation » en Europe de l'Est avec un maintien du contrôle du dispositif militaire dans la zone. Enfin, la Russie se considère toujours comme une superpuissance et les russes acceptent mal de ne pas disposer d'une voix prépondérante dans la sécurité européenne. C'est pourquoi, s'ils acceptent des instances comme l'OSCE où les Etats-Unis n'ont pas de rôle majeur, c'est qu'ils estiment pouvoir jouer un rôle plus important.

En résumé et selon l'aveu des dirigeants politiques russes :

- la Russie n'a pas les moyens d'empêcher l'élargissement de l'OTAN ;
- une politique du « donnant - donnant » en cas d'élargissement sera menée, notamment dans le cadre des missiles balistiques ;
- le processus géopolitique de l'élargissement est secondaire alors que celui de l'UE est vital pour l'économie russe (et réciproquement) ;
- les nouveaux pays adhérents à l'Otan le sont par intérêt ;
- le poids économique de l'UE va diminuer, l'Europe sera donc incapable de mener un système de défense autonome ;
- c'est davantage l'élargissement géographique de l'OTAN qui constitue le principal souci des russes.

Le désir de la Russie est donc que l'Europe soit un pôle de puissance autonome, en préservant des relations privilégiées avec la Russie. Monsieur Vladimir Poutine soutient l'élargissement de l'UE sous réserve du respect des minorités russes des pays baltes et du maintien des liens économiques traditionnels que la Russie a avec les nouveaux adhérents. On pourrait assister sur ces thèmes à une tentative d'instrumentalisation de la problématique de l'élargissement de l'OTAN et de l'UE à des fins de politique intérieure. A la vérité, la Russie et l'Europe sont condamnées à s'entendre sans passion et sur le long terme, grâce à des atouts complémentaires d'ordre économique et stratégique. L'élargissement de l'UE représente pour la Russie une chance, un glissement vers l'Est de l'Europe, et avoir l'Europe à ses frontières, ce dont elle a

toujours rêvé. L'élargissement de l'OTAN correspond à une perte du glacis sécuritaire, la Russie se trouve seule face à l'OTAN, c'est en fait l'élargissement des Etats-Unis qui tentent de réduire à néant la Russie partout où elle joue un rôle. La Russie pourrait donc être tentée de jouer « par défaut » la carte européenne, comme l'affirme Hélène Carrère d'Encausse⁴⁴, pour finalement avoir à long terme les mêmes ambitions que les Etats-Unis – avoir un levier en Europe. D'une certaine manière, et comme l'affirme Chris Donnelly, conseiller spécial pour les affaires d'Europe centrale et orientale du secrétaire général de l'OTAN, « l'enclave de Kaliningrad et la Finlande pourraient servir de terrains d'expérience aux nouvelles relations entre l'UE et la Russie ».

Partie III. Perspectives d'avenir : Vers un partenariat stratégique dans la gestion de crise ?

Fort des enseignements présentés supra, mettant en avant la complexité de la problématique du double élargissement, il convient de s'interroger sur les perspectives d'avenir concernant la gestion de crise sur le continent européen. L'ouverture vers l'Est semble justifier les élargissements ? Quels pourraient être les enseignements majeurs du Sommet de Nice ? Quel rôle attribuer respectivement à l'OTAN et à l'UE dans le cadre d'un partenariat stratégique ? Il convient de mettre en exergue la volonté affichée des dirigeants des deux parties lors du sommet qu'ils ont tenu à Feira, au Portugal, les 19 et 20 juin 2000, d'établir des principes pour les consultations UE/OTAN sur les questions militaires et les moyens de les développer.

3.1 Une nécessaire ouverture de l'UE vers l'Est : Vers une organisation tripartite de la sécurité en Europe (UE-OTAN-RUSSIE).

3.11 L'enjeu représenté par les PECO et la Russie

Les pays d'Europe centrale et orientale éprouvent le besoin d'obtenir des garanties internationales crédibles. Dans cette perspective, l'attitude de l'Occident en général et de la

⁴⁴ Hélène Carrère d'Encausse, La Russie dans l'Europe de demain, CERI, 8 décembre 2000

Communauté européenne en particulier concernant la sécurité de l'Europe centrale et orientale pourrait ne pas répondre à leur attente. Cependant, une menace éventuelle de la part de la Russie contre les PECO ne doit pas être l'unique raison d'adhérer à l'OTAN car il existe des valeurs et des intérêts communs qui unissent les nouvelles démocraties à l'Occident. Ce sont ces valeurs et non l'existence d'une menace permanente qui constituent le cœur de cette alliance. La perspective de l'adhésion à l'OTAN ne peut qu'encourager les PECO à consolider leurs institutions et à introduire les règles du contrôle civil de l'armée.

Cependant, les PECO peuvent choisir parmi plusieurs options en vue d'assurer leur sécurité :

- l'OTAN s'élargissant progressivement sur l'Europe Centrale ;
- le système de sécurité et de défense bâti dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union Européenne (PESC) ;
- l'organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ;
- les arrangements régionaux ou sous-régionaux de sécurité et d'assistance mutuelle dans le cadre du groupe de Visegrad ;
- les accords bilatéraux.

Seule la première option est considérée comme réaliste, car dans le nouvel ordre européen de l'après URSS, l'OTAN est perçue comme la seule organisation capable de maintenir la sécurité européenne sans en même temps limiter la souveraineté de ses membres. Dès le début des années 1990, l'objectif de rejoindre l'Alliance était considéré comme primordial par les PECO.

L'intégration des PECO dans l'OTAN pose inévitablement le problème de l'équilibre des forces en Europe. Aussi est-il indispensable de satisfaire deux conditions pour préserver l'équilibre européen :

- ouvrir l'Europe et les institutions européennes à tous les PECO ;
- en contrepartie, respecter, pour tous les PECO candidats à l'adhésion, des critères politiques et économiques de l'UE.

Cette occidentalisation ne signifie cependant pas « une Europe à la carte ».

En effet, compte tenu de la diversité des situations et des préférences au sein de l'Union élargie, la construction européenne pourrait être soumise à des rythmes d'intégration différenciés.

Le problème vient du fait que la différenciation peut perdurer, causant des risques de décalages permanents (notamment par la mise en place de l'euro) entre les pays de la « première vague » et les autres. Le risque latent consiste donc à légitimer la multiplication des exceptions. Le

concept d'un marché intérieur unique et une position unique en matière de politique extérieure pourraient être niés au profit d'une vaste zone de libre-échange. C'est pourquoi, le concept d'une Europe à géométrie variable qui admet une différenciation de l'étendue des engagements des Etats membres en fonction des domaines concernés semble davantage réalisable. La limite de cette vision provient du risque de morcellement de l'Union, et par voie de conséquence de la perte de sa finalité politique commune.

Toutefois, on peut affirmer que la solution retenue devra impérativement s'attacher à ne pas miner l'ambition de l'UE de jouer un rôle important sur la scène internationale et à maintenir les liens qui unissent les membres et les candidats. Il conviendra de s'attacher tout particulièrement à ne pas frustrer les Etats membres de l'OTAN qui n'appartiennent pas à l'UE et qui étaient membres de l'UEO. L'UE semble suivre « une voie étroite entre le désir de stabiliser l'Europe par un élargissement et la nécessité de conserver ou d'améliorer ses propres moyens d'action »⁴⁵.

L'accession au statut de membre de l'Union européenne (UE) – couplée avec l'appartenance à l'OTAN – semble constituer désormais le fil conducteur de la politique extérieure des PECO et commande pour l'essentiel l'inspiration de leur politique économique. Ils semblent considérer que l'accomplissement de tels objectifs traduira la mise à niveau de leurs structures économiques en même temps qu'il marquera l'achèvement de la période dite de transition.

On peut affirmer que pour les PECO, il convient d'appartenir à une structure qui comprend les Etats-Unis et devenir membres, en tant qu'Etats européens, des structures de européennes de sécurité. Cette approche favorise le maintien de la présence militaire américaine en Europe.

En ce qui concerne l'adhésion des pays candidats à l'OTAN, Lord Robertson a déclaré, lors d'une visite effectuée en Slovaquie et en Slovénie les 10 et 11 mai 2000, que les décisions concernant les prochaines invitations à une adhésion à l'OTAN seraient prises au prochain sommet de l'Alliance, en 2002.

En ce qui concerne l'élargissement, l'UE est, pour la Russie, mieux placée que l'OTAN. Cependant, on peut penser que plus le potentiel de l'Union augmentera, plus la Russie sera portée à adopter une attitude négative. C'est pourquoi, une alliance militaire entre les pays membres de l'UE et la Russie pourrait permettre de faire contrepoids au leadership américain en Europe.

Il semble clair que l'élargissement ne doit pas se faire contre la Russie. Cette dernière souhaite une structure de sécurité européenne qui la mette sur un pied d'égalité avec l'Alliance atlantique et qui lui donne un droit de regard sur l'avenir de l'Europe centrale. Dans ce cadre, il semble opportun de s'interroger sur la portée des propos tenus par le chef du département militaire russe, le maréchal russe Igor Sergeïev : « (...) l'infrastructure militaire de l'OTAN s'étendra quasiment jusqu'aux confins de la Russie ; et si les pays Baltes et les Etats de la CEI devenaient membres de l'alliance, cela pourrait conduire à la dénonciation de Traité sur les forces conventionnelles en Europe (...) nous ne voyons pas en l'Alliance le moteur unique qui serait déterminant pour l'élaboration d'un système européen de sécurité »⁴⁶.

3.12 Les limites de l'élargissement de l'OTAN : une réforme interne indispensable.

Un nouveau rôle pour l'OTAN. La crise du Kosovo semble marquer une nouvelle étape dans l'évolution du rôle de l'OTAN qui, ancienne alliance de défense aux contours lâches, née de la guerre froide, se transforme en « organisation-pilier »⁴⁷ en matière de gestion des crises. Cependant on peut également affirmer que l'élargissement de l'OTAN doit s'effectuer sans pour autant compromettre le fonctionnement interne des institutions. Les initiatives de Partenariat pour la paix (PPP), de Partenariat euro-atlantique (CPEA) et les arrangements pris avec la Russie et l'Ukraine font figure d'acte pionnier. Le processus d'élargissement pourrait souffrir du conflit entre le désir d'intégrer les PECO et celui d'établir une relation constructive avec la Russie. L'Acte fondateur (1997) et le Conseil conjoint permanent (CCP) semblent permettre pour l'instant un certain équilibre entre ces intérêts contradictoires.

Deux options avaient été envisagées pour redynamiser l'OTAN : l'option minimaliste ou « militaire » qui ferait de l'OTAN une réserve de moyens militaires, et l'option maximaliste ou « politique » qui ferait de l'Alliance la clé de voûte de la sécurité et de la stabilité européennes.

Théorie minimaliste : elle se base sur une vision militaire de l'OTAN en dehors de toute connotation politique ou stratégique et qui mettrait l'accent sur la logistique à travers des structures comme la KFOR et imposerait une réduction de format. Certains membres seraient autorisés à utiliser des moyens communs. Mais ce modèle s'oppose

⁴⁵ Peter SCHMIDT, L'IESD : séparable mais non séparée ? , Revue de l'OTAN, Printemps/Été 2000

⁴⁶ Krasnaïa Zvezda, L'Europe sans frontières : des polémiques vers un dialogue constructif, 07.02.2001

⁴⁷ The Wall Street Journal Europe, Un nouveau rôle pour l'OTAN, 05.03.2001

à l'élargissement de l'OTAN à des membres de puissance militaire limitée et correspond à un désengagement partiel des Etats-Unis des problèmes de sécurité européenne. Cette option semble davantage convenir au nouveau président russe, Vladimir Poutine, qui prône ouvertement l'abolition de l'OTAN. Ce dernier affirme : « Nous ne pouvons pas permettre à la force européenne de réussir là où l'Union soviétique a échoué, c'est à dire diviser l'Europe et les Etats-Unis »⁴⁸.

Théorie maximaliste : cette option est plus ambitieuse et plus risquée. Elle correspond à une vision atlantiste de la politique étrangère américaine. Favorable à l'élargissement à l'Est afin de garantir la sécurité européenne à la périphérie et pose la question de la réaction russe.

C'est l'option maximaliste qui a été adoptée par les Etats-Unis. Ces derniers ont placé prioritairement la nécessité de convaincre la Russie de la non-agressivité de l'élargissement vers l'Est et de définir son champ d'intervention.

Pour Lord Roberston, le secrétaire général de l'OTAN, « le défi numéro un c'est l'Initiative de Sécurité et de Défense Européenne (IESD) – c'est à dire l'union européenne et sa capacité de défense »⁴⁹. En effet cette structure parallèle pourrait compliquer les structures de gestion et de prise de décision (notamment le processus de décision auprès des 19 Etats membres). Il convient donc de trouver une méthode de travail plus efficace (par une plus grande liberté d'action et de décision) et de lutter contre l'immobilisme ambiant du personnel. La problématique actuelle met en exergue la difficulté pour les américains de concevoir que les Etats-Unis engagent du personnel et des moyens dans des zones qui intéressent directement les Européens et la nécessité de renationaliser la politique de sécurité en Europe de l'Ouest dénationalisée après 1945.

L'examen d'étape relatif à l'élargissement de l'Alliance aura lieu au sommet de l'OTAN qui se déroulera en 2002 à Prague, il permettra d'apporter des considérations sur l'appréciation politique de l'élargissement, son implication militaire sur la défense en Europe et notamment son action diplomatique vis à vis de la Russie. Dans ce cadre, il convient de souligner la position défendue par le secrétaire du Conseil de sécurité russe, Sergei Ivanov, selon laquelle la mise en place de la NMD serait pour les russes une violation du traité sur les missiles

⁴⁸ Vladimir Poutine, La force européenne, une menace ?, The Daily Telegraph, 28.12.2000

⁴⁹ The Wall Street Journal Europe, Principaux défis pour l'OTAN, 29.01.2001

balistiques de 1972 entre Washington et Moscou et pourrait « ouvrir une nouvelle course aux armements y compris en matière d'espace extra-atmosphérique »⁵⁰. Pour Monsieur Solana, le Haut représentant pour la PESC, « Il y a forcément des différences de point de vue sur la défense antimissiles entre les Etats-Unis et l'Europe, mais je suis certain que nous trouverons des accords capables de faire coïncider l'intérêt des Etats-Unis et les valeurs de l'Europe ». En ce qui concerne Monsieur Donald Rumsfeld, le secrétaire d'Etat américain à la Défense, il considère que « Les Etats-Unis ne redoute aucune attaque en provenance de la Russie. L'idée d'une course aux armements est ..., une relique du passé »⁵¹.

Outre la question russe, se pose le problème du niveau de garantie qui doit être apporté aux nouveaux entrants ? Cette garantie doit-elle être aussi nucléaire, ce qui est une spécificité de l'OTAN du fait de la participation américaine, ou pas. De la réponse à cette question dépend le niveau de sécurité accordé et aussi le coût de l'élargissement .

Enfin, la nature même de l'OTAN est en jeu. Si l'OTAN a su trouver une nouvelle légitimité et un nouveau rôle, cet élargissement oblige cette organisation à repenser ses structures de décision et ses procédures. En effet, l'OTAN a jusqu'à présent une procédure de décision à l'unanimité ce qui facilite la collaboration entre les Etats membres. Mais, avec l'élargissement, on peut se demander s'il est encore possible de conserver ce processus de décision ou si l'OTAN ne risque pas de se transformer en entité impuissante et incapable d'agir, voire se traduire par un affaiblissement de l'engagement militaire américain dans la défense des pays membres, au nom des concessions à la Russie !

3.2 Les enseignements de Nice

« Le sommet de Nice a été un succès pour la défense européenne » ; en formulant d'emblée cette affirmation lors d'un colloque au Collège interarmées de défense au mois de mars 2001, le contre-amiral d'Arbonne (EMA/Euratlantique) a souligné l'avancée fondamentale qui caractérise les ambitions des européens en matière d'autonomie et de capacités. Par ailleurs, on a pu lire dans la presse nationale, que « la défense européenne aura été installée à Nice »⁵² et qu'il convient de souligner « la portée historique du processus d'élargissement de l'Union européenne »⁵³. En effet, le Conseil européen – en réaffirmant que le principe de

⁵⁰ International Herald Tribune, Les USA entendent placer un bouclier antimissiles autour du monde, 05.02.2001

⁵¹ Alexander Nicoll, La Russie condamne les projets de NMD du Président Bush, Financial Time, 05.02.2001

⁵² Le Monde, Les rapports difficiles de la défense européenne et de l'OTAN, 08.12.2000

⁵³ Présidence française de l'UE, Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Nice, 08.12.2000

différenciation, fondé sur les mérites propres de chaque pays candidat – a permis d'intensifier les négociations d'adhésion avec les pays candidats. Ceux-ci doivent se sentir invités à poursuivre et à accélérer les réformes nécessaires pour se préparer à l'adhésion notamment dans le cadre de la politique européenne commune de sécurité et de défense (PESC) car il ne pourrait pas y avoir deux standards de forces alors que ces forces pourraient être amenées à agir ensemble. D'autre part, l'UE est consciente qu'il y aura des opérations menées par l'Union avec des moyens de l'OTAN, ce qui signifie qu'il est indispensable de développer des coopérations étroites avec les pays qui font partie de l'OTAN, encore non membres de l'UE. Il s'agit principalement de recueillir les contributions volontaires des pays partenaires.

L'Union européenne s'est fixé pour objectif de gérer les crises d'une façon globale et cohérente par le recours à des moyens civils et militaires. Ceci implique une volonté politique visant à disposer de capacités aptes aux besoins et de procédures communes notamment dans le cadre de la prévention des crises.

Pour ce faire, l'UE s'est dotée de structures permanentes d'une architecture militaire. Il s'agit de :

- un comité politique de sécurité (COPS), chargé notamment – sous l'autorité du Conseil européen - de suivre la situation internationale dans les domaines relevant de la politique étrangère et de sécurité commune et en cas de crise d'examiner les options envisageables pour la réponse de l'Union, dans un cadre institutionnel unique. Il est chargé d'exercer le « contrôle politique et la direction stratégique » de la réponse militaire de l'UE à la crise. A ce titre, il joue un rôle majeur dans l'intensification des consultations avec l'OTAN et les Etats tiers concernés. La première réunion du COPS s'est déroulée le 15 mars 2001 à Bruxelles.
- un comité militaire de l'union européenne (COMUE), constitué des chefs d'état-major des armées, chargé de fournir des avis et des recommandations au COPS pour toute décision ayant des implications dans le domaine de la défense et d'assurer la direction militaire de toutes les activités militaires dans le cadre de l'UE. Les relations entre le CMUE et les autorités militaires de l'OTAN sont définies dans un document relatif aux arrangements permanents UE/OTAN (annexe VII du Rapport de la Présidence sur la PESD). Ces arrangements prévoient notamment que les opérations sous commandement européen pourront reposer sur l'expertise de l'OTAN en matière de planification.

- un état-major de l'union européenne (EMUE), chargé d'assurer « l'alerte rapide, l'évaluation des situations et la planification stratégique pour les missions dites de Petersberg, y compris l'identification des forces européennes nationales et multinationales » et de mettre en œuvre les politiques et les décisions selon les directives du CMUE. Les relations entre l'EMUE et les membres européens de l'OTAN n'appartenant pas à l'UE et d'autres pays, candidats à l'adhésion à l'UE, seront définies dans un document relatif aux relations de l'UE avec les pays tiers (annexe VI du Rapport de la Présidence sur la PESD). Le premier chef d'état-major de l'EMUE est un allemand, le général Klaus Schuwirth.

L'Europe a décidé de mettre sur pied une force de réaction rapide (FRR), forte de 60 000 hommes, qui pourrait intervenir dans des opérations de courte durée (moins d'un an de campagne), simples (évacuation d'Européens), ou de maintien de la paix. L'OTAN resterait chargé de la défense collective du continent et des opérations d'envergure qui dépasseraient les capacités de la FRR. En se dotant de ces outils, l'UE « se donne les moyens de disposer d'une plus grande liberté d'appréciation, de décision et d'action »⁵⁴. Cette démarche doit donc être considérée comme une contribution au renfort des capacités globales des alliés et non comme une démarche divergente.

Le sommet de Nice a donné une impulsion à l'initiative européenne de défense (IED), les Américains n'ont plus peur de la perspective des Etats-Unis d'Europe, qui sont pourtant un concurrent potentiel mais également un partenaire hautement souhaité à l'échelle mondiale. Le préalable à une avancée passe par une meilleure coordination entre les multiples sources d'information, le développement d'un nouveau partenariat transatlantique et une association de la Russie à la nouvelle architecture européenne de sécurité. Mais surtout, le développement de la politique européenne de défense nécessite en tout premier lieu une réforme des institutions communautaires. Comme l'affirme Monsieur Joska Fischer, « l'Europe a besoin d'un centre de gravité »⁵⁵.

3.21 Les limites d'ordre institutionnel

La réforme des institutions semble être la pierre d'achoppement de l'élargissement de l'UE. En effet, sans réforme institutionnelle, on risque d'aboutir à une paralysie des mécanismes décisionnels et de ne plus parvenir à dégager des majorités claires au sein du conseil des

⁵⁴ Jean-Pierre KELCHE, Les décisions d'engagement militaire sont du ressort des nations, Le Monde, 09.12.00

⁵⁵ Jacques DELORS, Pour une avant-garde Européenne, Le Nouvel Observateur, 25.01.2001

ministres de l'Union. Le système élaboré pour six Etats ne peut pas fonctionner pour 27 ou 30 Etats.

Or, les problèmes institutionnels n'ont pu être résolus à Amsterdam en 1997. Il s'agissait de :

- étendre le recours aux décisions à la majorité qualifiée, tout en adaptant la pondération des voix afin de pallier les conséquences de l'adhésion d'un nombre important d'Etats à faible population ;
- limiter l'effectif de la Commission afin d'en préserver la cohérence, l'efficacité et la collégialité ;
- autoriser des « coopérations renforcées ».

La nouvelle procédure de codécision adoptée à Nice ne semble pas répondre à l'ensemble des exigences évoquées supra. Aussi, il semble important et urgent, comme l'affirme Robert Toulemon, d'adopter « une véritable constitution de l'Union qui serait la meilleure garantie contre le risque de dilution ».

3.22 La difficulté à définir une politique étrangère et de sécurité commune

Il convient de souligner que la démarche visant à définir une politique européenne de sécurité et de défense semble entraînant. En effet, qu'il s'agisse des déclarations qui ont été formulées par l'administration américaine considérant cette démarche comme positive pour l'équilibre et le dynamisme de l'Alliance et par les pays européens non-membres de l'UE qui souhaitent s'engager aux côtés de cette politique, ou bien qu'il s'agisse des contributions « additionnelles » apportées par les Etats cela démontre l'intérêt et donc la crédibilité de la politique européenne de sécurité et de défense. Les réalisations pratiques de cet apport de contributions capacitaires permettront de concrétiser « les liens effectifs entre les quinze membres de l'UE et leurs quinze partenaires »⁵⁶. Le problème de la délimitation géographique de l'Europe se pose à nouveau, car la sécurité en Europe doit être considérée comme un projet inclusif, et que « tous les pays qui font partie de l'Europe y ont un rôle à jouer »⁵⁷. On peut affirmer que la Conférence d'engagement de capacités (dite 15+15 et 15+6) qui s'est déroulée à Bruxelles quelques jours avant le Sommet de Nice, a été déterminante pour l'élaboration d'une identité européenne de sécurité et de défense. Car, au-delà des questions de sécurité, cette

⁵⁶ Alain RICHARD, Ministre de la défense, Conférence d'engagement de capacités, Bruxelles, 21.11.2000

⁵⁷ Javier SOLANA, Haut Représentant pour la PESC, Bruxelles, 21.11.2000

conférence a également permis d'associer étroitement les pays candidats à l'adhésion de l'UE sur le plan politique, et de faire prendre conscience aux six pays de l'OTAN encore non-membres de l'UE qu'il pourrait y avoir des opérations de l'Union menées par l'Union avec des moyens de l'OTAN.

Par ailleurs, le fait est qu'il n'existe pas de représentation géopolitique de l'Europe.

Le cas de la Turquie et de l'Ukraine sont significatifs et déterminants : peuplée de 70 millions d'habitants la Turquie est en proie à des problèmes de sécurité intérieure et au respect des droits de l'homme, et « si la question n'est pas traitée avec diplomatie, la Turquie pourrait interdire l'utilisation de moyens de l'Alliance pour une opération sous conduite européenne »⁵⁸. La Turquie a déjà menacé de faire valoir son droit de veto, si elle n'était pas consultée préalablement à tous concours de moyens de l'OTAN à l'UE⁵⁹. Le projet de la Commission européenne concernant un « partenariat d'affiliation » avec la Turquie montre bien qu'un pas a été franchi et que les susceptibilités d'Ankara ont été ménagées. L'Ukraine, peuplée de 50 millions d'habitants, est quant à elle considérée comme le jardin de la Russie. Ces pays se distinguent des PECO par leur positionnement géographique qui en fait une 3^e zone d'influence, et qui caractérise la différence entre l'élargissement de l'OTAN et celui de l'UE vers ces pays. Pour l'OTAN il s'agit d'étendre la zone le plus loin possible et le plus rapidement possible, par une zone de plus en plus large, une intervention en cas de crise, une défense collective et des coalitions (par définition pas trop durables). Pour l'UE, il s'agit d'étendre l'influence dans la durée, par une diplomatie de sécurité, mettre de l'ordre dans la sécurité intérieure des pays et de mettre en place une capacité militaire d'interposition.

3.3 Vers un nécessaire partage des rôles entre l'UE et l'OTAN : Sécurité élargie ?

Le sommet de Nice aura été un « subtil mélange entre le souci de préserver la susceptibilité de l'Alliance et celui d'affirmer la nouvelle vocation de l'Europe »⁶⁰. Qu'en est-il exactement ? En fait, les Européens semblent vouloir se doter d'une capacité globale de gestion de crise et de prévention des conflits et intervenir là où l'OTAN, en tant que telle, n'est pas engagée. La défense de l'Europe reste du ressort de l'Alliance Atlantique, tandis que l'UE met sur pied un

⁵⁸ Michel EVANS, Chirac expose une nouvelle armée européenne, The Times, 08.12.2000

⁵⁹ Al Hayat, La Turquie impose deux conditions pour l'acceptation d'un accord OTAN-UE, 06.12.2000

⁶⁰ Le Monde, Les rapports difficiles de la défense européenne et de l'OTAN, 8 décembre 2000

réservoir de forces pour pallier le désengagement progressif et inévitable de l'Alliance en Europe. D'une certaine manière, non pas « affaiblir l'Alliance, mais la renforcer ».

Néanmoins, il faut s'interroger sur la compatibilité entre les processus définis au sein de l'OTAN lors du sommet de Berlin et celui de l'UE à Helsinki. L'accès à la planification opérationnelle de l'OTAN et à la disponibilité de moyens de l'OTAN au profit de l'UE (Berlin+) restent à préciser. Le déséquilibre des budgets de la défense des pays de l'UE et de celui des Etats-Unis conduit également à s'interroger sur la pertinence d'un partenariat entre l'Alliance et l'UE. Cela pourrait même encourager les Etats-Unis (l'OTAN) à se désengager d'Europe ce qui aurait pour conséquence probable de forcer la main des gouvernements européens à prendre leurs responsabilités et à augmenter les budgets de défense pour des raisons de politique intérieure vis à vis de leurs électeurs.

3.31 La défense de l'Europe reste du ressort de l'Alliance Atlantique

Les Etats-Unis ont toujours fait clairement entendre que la défense européenne correspondait à leurs intérêts, notamment par le renforcement des capacités militaires afin de disposer d'un relais efficace en matière de gestion des crises et d'un meilleur partage du fardeau de la sécurité (burden sharing) entre alliés (revendication défendue par le Congrès). Toutefois, si les américains sont désireux de voir les européens jouer un rôle plus actif au sein de l'OTAN, ils admettent difficilement la perspective d'une action européenne décidée voire menée en dehors du cadre atlantique.

C'est pourquoi les Etats-Unis, par la nouvelle équipe gouvernementale de G.J.BUSH, veulent assurer prioritairement la protection de l'espace vital et des citoyens des Etats-Unis. L'espace devient à la fois l'enjeu et le théâtre des nouveaux défis. Cela se traduit notamment par la volonté de se doter d'un système de défense antimissiles (NMD : National missile defence). C'est une rupture historique avec la politique de dissuasion née de la guerre froide. Les conséquences géopolitiques seront considérables. Par ailleurs, les Etats-Unis renâclent à financer Galileo, un projet européen de satellites de positionnement (du type GPS) fondamental pour l'autonomie et la mobilité des forces de l'UE. Aussi, l'ambition des européens d'une politique extérieure et de sécurité commune (PESC), notamment par le développement d'une industrie d'armement et de systèmes spatiaux autonomes, semble-t-elle avérée.

Toutefois, il convient de s'interroger sur le risque de désintérêt des américains pour les problèmes de sécurité européenne. Un risque de découplage existe entre l'UE et les Etats-Unis.

Pour les américains, la polémique relative à l'élaboration de la défense européenne en duplication des moyens de l'OTAN en Europe est quelque chose de dérisoire. Et pour les Européens, la politique « hégémonique » menée par les Américains ainsi que les spécificités d'ordre de politique intérieure (peine de mort, avortement, environnement, écologie, détention d'armes à feu et violence à l'école,...) constitue une menace aux valeurs démocratiques. Aussi, est-il essentiel que l'Europe s'élargisse. L'Alliance avec les Etats-Unis en sera renforcée et permettra de remédier au risque de découplage entre l'UE et les EU. Comme le souligne les sénateurs Helms et Smith : « les rapports UE-OTAN sont absolument vitaux pour prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de découler d'une coopération transatlantique affaiblie »⁶¹.

3.32 L'Europe met sur pied un outil de prévention des crises, un réservoir de forces.

Quelles tâches l'Alliance pourrait-elle assumer si l'UE met sur pied un outil de prévention des crises ? En effet, toute division du travail entre l'OTAN et l'UE telle quelle a été indiquée lors du Sommet de Washington au mois d'avril 1999, limitant le rôle de l'Alliance à la défense collective et à l'UE la gestion des crises pourrait entraîner une marginalisation de l'Alliance et ceux de ses membres qui n'appartiennent pas à l'UE. De plus, le nombre des membres de l'UE qui n'appartiendront pas à l'OTAN est susceptible d'augmenter, ce qui pourrait perpétuer le manque de convergence entre ces deux institutions. Les relations entre l'OTAN et l'UE vont devoir se développer, notamment en mettant l'accent sur les liens stratégiques entre l'Europe et l'Amérique du Nord et en limitant la duplication des structures. Pourtant, malgré ces objectifs ambitieux, les plans budgétaires à moyen terme des principaux Etats de l'UE prévoient de nouvelles réductions dans le domaine de la défense. Les buts énoncés à Helsinki ne pourront être atteints si cette tendance est inversée.

Pour François Heisbourg, « il n'y a rien qui soit nécessairement incompatible entre l'approche de l'UE et celle de l'OTAN », et surtout l'Europe semble avoir besoin de renforcer ses capacités pour ne pas se voir réduite à jouer un rôle réactif limité en matière de défense et de sécurité. La plupart des alliés européens ont, en matière de défense, des structures budgétaires « déphasées » par rapport aux besoins de l'après guerre froide, les dépenses consacrées à l'équipement et à la puissance de feu ne sont que de USD 11 000 par soldat en Europe contre USD 36 000 aux Etats-Unis. Ce manque de moyen se traduit inévitablement par une limitation de responsabilité lorsqu'il s'agit de planifier et de mener des opérations militaires. Aussi, les

⁶¹ Michael Smith, La force européenne, une menace ?, The Daily Telegraph, 28.12.2000

européens doivent-ils définir des objectifs de force communs, améliorer leurs structures budgétaires et mettre en commun des capacités essentielles (« par mutualisation ») en s'appuyant sur un cadre institutionnel européen fort. L'OTAN pourrait prêter son concours par le biais de l'Initiative sur les capacités de défense, mais le cœur du débat se situe au sein même de l'Europe.

Il convient donc de parvenir à un rapprochement entre les deux organisations et veiller à ne pas favoriser l'installation de malentendus. Une duplication est inévitable entre l'UE et l'OTAN dans les domaines où les membres souffrent d'une insuffisance de moyens (transport aérien, le ravitaillement en vol, ...). Une certaine discrimination entre les membres et les non-membres est également inévitable. L'objectif serait donc de réduire l'impact négatif de cette discrimination, notamment en ce qui concerne les membres jusqu'alors neutres. Le cas de la Turquie par rapport à la défense européenne revêt une importance particulière, étant donné la position et le rôle stratégique clé de ce pays. L'admission de la candidature de ce pays à l'UE décidée à Helsinki en 1999 devrait permettre d'atténuer le problème de la discrimination.

On peut donc dire qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre les principes politiques et stratégiques figurant dans les décisions de l'OTAN et ceux énoncés dans les documents fondamentaux de l'Union européenne.

Beaucoup d'Européens redoutent une extension géographique de l'Alliance qui a leurs yeux signifierait une extension concomitante de l'hégémonie des Etats-Unis. Accepter de renoncer à la limitation géographique aura d'immenses conséquences. Transformer l'Alliance en une alliance de démocraties présenterait pour les Européens l'avantage suivant :

- leur donner une influence sur les affaires d'Asie et d'Amérique Latine qui serait la contrepartie de l'influence des Etats-Unis en Europe.

Par ailleurs, on peut dire que l'élargissement est l'occasion de « recoller les morceaux » entre la Russie et l'OTAN. Même si les relations ont peu de chances de constituer une priorité pour les dirigeants politiques de la Russie, pour les militaires russes, il est indispensable qu'ils envisagent de construire la sécurité de leur pays si ce n'est avec l'OTAN, tout du moins pas contre l'OTAN. Le terrain d'entente pourrait se situer dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international et le crime organisé, les trafics de drogues et d'armes et contre la prolifération des armes de destruction massive.

Conclusion

Le Vieux Continent entre donc dans le XXI^e siècle désuni politiquement, économiquement et culturellement. La problématique de l'Europe plurielle semble être un puzzle institutionnel qui entraîne des chevauchements et des concurrences entre les organisations internationales chargées de sa défense. Cependant, le défi du nouvel ordre paneuropéen appelle une réponse collective, sous toutes ses formes, globale et indivisible à laquelle le destin des pays de l'Est est pour le meilleur et pour le pire lié à celui des européens. Toutefois, la multiplication des institutions ne doit pas être une source de cacophonie.

Aussi, peut-on conclure en affirmant que, pour l'OTAN et l'UE, il s'agira de redéfinir le partenariat stratégique qui leur permettra de stabiliser ensemble le continent européen. Cet objectif est possible à condition que les deux organisations centrent leur attention sur des buts stratégiques communs et évitent de se laisser aller à des rivalités sans réelle importance.

Dans ce cadre on peut s'interroger sur les raisons qui ont motivé l'élaboration de la National Missile Defense (NMD) par les Etats-Unis. En effet, comme le soulignait Tony Blair en octobre 2000 à Varsovie, « la dynamique de la défense européenne devient partie intégrante du projet européen qui vise à faire de l'UE une superpuissance » et la NMD pourrait devenir le moyen destiné à réaffirmer le leadership américain sur les alliés par le biais technologique. Ne pas participer à la NMD reviendrait « à priver l'Europe de ce qu'elle recherche et à dupliquer ce qu'ils proposeraient par ailleurs »⁶².

Pourtant, l'entrée dans l'UE, bien plus que l'entrée dans l'OTAN est un engagement à participer à la constitution d'une nouvelle entité, commune, encore mal définie, mais qui suppose qu'on accepte d'abandonner tout ou partie de la souveraineté nationale. On comprend alors que les Etats d'Europe centrale et orientale, soumis à rude épreuve pour atteindre les critères d'adhésion en peu de temps, désirent participer à la définition en commun de « l'objectif global beaucoup plus ambitieux que celui de l'OTAN qui fait la spécificité et la force de l'aventure européenne »⁶³.

La problématique du double élargissement semble donc davantage être de nature politique que militaire.

* *

⁶² Yves BOYER, Un cheval de Troie américain ? , Le Figaro, vendredi 9 mars 2001

⁶³ André BRIGOT, EHESS, CIRPES, 1999

Références bibliographiques :

- BRZEZINSKI Z. , Le grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde ; Bayard, 1997
- FEBVRE L. L'Europe : Genèse d'une civilisation, Perrin 1999
- GNESOTTO N. , La puissance et l'Europe, Presses de Sc. Po, 1998
- DELORS J., Le nouveau concept européen, Odile Jacob, Paris, 1990
- KISSINGER H., Diplomatie, Fayard, Paris, 1996
- JOXE A. , L'Amérique mercenaire, Payot Poche, Paris 1995
- BONIFACE P. , La France est-elle encore une grande puissance ? , Presses de Sc Po, 1998
- BOLLMANN Y. , La tentation allemande, Editions Michalon, 1998
- ROCHE JJ. , Théorie des relations internationales, LGDJ, collection Clefs, 3^e édition, 1999
- CHAUPRADE A. , Introduction à l'analyse géopolitique, CID, Ellipses, 1999
- BAINVILLE J. , Histoire de France, Fayard, 1938
- BRAUDEL F , Civilisations matérielle, Economie et Capitalisme XV^e-XVIII^e siècle, Armand Colin, 1992
- TOULEMON R. , La construction européenne, Livre de poche, 2000
- DELOIRE P. , Vers l'Europe des 30 - Le processus d'élargissement de l'Union Européenne, Gualino éditeur, Les Carrés Sup, 1999
- Général Pierre GALLOIS , La France sort-elle de l'histoire, éditions L'âge d'homme, 1998
- HOTTIAUX L. et LIPONSKA-LABEROU J. , La politique européenne de défense, L'Harmattan, 2000
- DEBRAY R. , Tous Azimuts, éditions Odile Jacob, 1990
- ROBIN G. , Un monde sans maître : ordre ou désordre entre les Nations ?, éditions O. Jacob, 1995
- MAGOUDI A. et MONOD J., Manifeste pour une Europe souveraine, éditions Odile Jacob, 1999.
- GERBET P. et DE LA SERRE F., L'Union politique de l'Europe, coll. Retour aux sources, Doc. Fr, 1998
- FITOUSSI JP. , Rapport sur l'état de l'Union européenne 2000, Presses de Sciences-Po, Paris, 2000
- LE CACHEUX J., Europe : la nouvelle vague – Perspectives éco ... , Presses de Sciences-Po, Paris, 1996
- GRANT C., Strength in numbers: Europe's foreign and defence policy, Center for European Reform, 1996
- BERTRAM C., Quel avenir pour l'OTAN ?, Politique étrangère, 1995
- CARTIGNY C., L'OTAN face à l'Est, Recherches internationales, 1996
- GUILHANDIS JF, Considération sur l'élargissement de l'OTAN, Défense nationale, 1995
- HAGLUND D., L'élargissement de l'OTAN : origine et évolution des idées, Relations internationales et stratégiques, 1996
- HEUSER B., Transatlantique relations : ideas and costs, Royal Institute of international affairs, 1996
- KAISER K., Reforming NATO, Foreign policy, n°103, 1996

TATU M., L'OTAN survivra-t-elle à l'an 2000 ?, Politique internationale, 1996

BEAUTRE A., L'OTAN et l'Europe, Calman Levy, 1996

Rapport de la Présidence sur la politique européenne de sécurité et de défense, Sommet de Nice, 12.2000

Conférence de presse de Monsieur Alain RICHARD, ministre de la défense, relative aux capacités d'engagement, 21.11.2000

Parlement Européen, Fiche thématique n°14, La Russie et l'Union Européenne, 25.10.1999

Parlement Européen, Fiche thématique n°30, La politique étrangère et de sécurité commune et l'élargissement de l'Union Européenne, 14.03.2000

Parlement Européen, Fiche thématique n°31, Les questions de sécurité et défense et l'élargissement de l'Union Européenne, 30.10.1998

Parlement Européen, Rapport de la commission des affaires étrangères et de la sécurité sur l'élargissement et la neutralité, 1994

Parlement Européen, Fiche thématique n°40, La sûreté nucléaire dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale, 22.03.1999

Revue de l'OTAN

Revue Internationale et stratégique n°32, Quel avenir pour quel OTAN ?, 1999

Politique étrangère 2/98, ADRIEN B., Plus d'Europe pour plus d'alliance, IFRI, 1998

AGENDA 2000, Pour une Union plus forte et plus large, Commission européenne, 1997

Cahiers de Chaillot, Défense européenne : la mise en œuvre, François Heisbourg, septembre 2000

http://europa.eu.int/comm/enlargement/pas/europe_arg.htm

<http://europa.eu.int/comm/enlargement/docs/index.htm>

<http://www.tepa.be>

http://europa.eu.int/comm/enlargement/negotiations/cha_close1.pdf

<http://www.europa.eu.int/comm/dg10/epo/>

<http://www.europarl.eu.int/enlargement>

<http://www.europarl.eu.ec/enlargement>

<http://defense.gouv.fr/actualites/communiqués/p231100/231100.htm>

